

## Communauté de Communes Latitude Nord Gironde

### Plan Climat Air Energie Territorial



### Plan d'actions



Version juin 2024

# Référentiel du document

## EMETTEUR

**NEPSEN Transition**  
71 Rue Carle Vernet  
33 800 | Bordeaux

**Laëtitia SERVEAU**  
Tél : 06 73 53 18 75  
E-mail : laetitia.serveau@nepesen.fr

## DESTINATAIRE

**CC Latitude Nord Gironde**  
Maison de la CDC - BP6  
33 920 | Saint Savin

**Iman BOUDEHRI**  
Tél. : 05 57 58 98 87  
E-mail : transitions@latitude-nord-gironde.fr

## DOCUMENT

Ind.	Date	Rédacteur	Action
V2	01/07/2024	Laëtitia SERVEAU	Prise en compte des retours du COPIL du 27/06/2024
V1	16/06/2024	Laëtitia SERVEAU	Rédaction

# Sommaire

<b>1. DE LA STRATÉGIE AU PLAN D' ACTIONS : RETOUR SUR UN PROCESSUS COMPLET DE CONCERTATION.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1. Une démarche de concertation élargie.....</b>	<b>5</b>
1.1.1. Une fresque du Climat pour les agents et les élus .....	5
1.1.2. Une réunion de lancement du PCAET à destination du Grand Public .....	6
1.1.3. L'atelier sur l'identification d'actions avec les agents des communes et de la communauté de communes .....	6
1.1.4. Les ateliers avec les acteurs socio-économiques.....	7
1.1.5. Atelier sur l'identification d'actions avec le Grand Public .....	8
1.1.6. Atelier sur l'identification d'actions avec les scolaires .....	9
<b>1.2. La méthodologie de construction du plan d'actions .....</b>	<b>10</b>
<b>2. SYNTHÈSE DU PLAN D' ACTIONS.....</b>	<b>10</b>
<b>2.1. Déclinaison des axes stratégiques en objectifs stratégiques .....</b>	<b>11</b>
<b>2.2. Vision d'ensemble du Plan d'Actions du PCAET de la CCLNG.....</b>	<b>12</b>
<b>3. LE PLAN D' ACTIONS DÉTAILLÉ .....</b>	<b>13</b>
<b>3.1. Impulser et animer la dynamique du PCAET.....</b>	<b>13</b>
3.1.1. Fiche 1.1 : Animer et suivre le PCAET au travers de la mise en place d'une organisation interne .....	14
3.1.2. Fiche 1.2 : Rendre la collectivité exemplaire .....	17
3.1.3. Fiche 1.3 : Planifier l'urbanisme durable au travers du PLUi et/ou du SCoT .....	23
3.1.4. Fiche 1.4 : Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public, des acteurs du territoire, des élus ainsi qu'un évènement Climat-Air-Energie sur le territoire .....	26
3.1.5. Fiche 1.5 : Sensibiliser les plus jeunes .....	30
<b>3.2. Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables.....</b>	<b>33</b>
3.2.1. Fiche 2.1 : Anticiper le développement des réseaux énergétiques .....	34
3.2.2. Fiche 2.2 : Développer le solaire sur le territoire.....	37
3.2.3. Fiche 2.3 : Développer la chaleur renouvelable sur le territoire .....	41
3.2.4. Fiche 2.4 : Se former aux nouveaux métiers de l'énergie et de la construction durable .....	45
3.2.5. Fiche 2.5 : Rendre les bâtiments privés du territoire durables et sobres .....	47
<b>3.3. Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles .....</b>	<b>51</b>
3.3.1. Fiche 3.1 : Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT).....	52
3.3.2. Fiche 3.2 : Accompagner et favoriser les projets économiques durables et les initiatives d'économie circulaire .....	55
3.3.3. Fiche 3.3 : Vers un territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage .....	59
3.3.4. Fiche 3.4 : Accompagner les acteurs socio-professionnels du tourisme et des loisirs durables .....	62
3.3.5. Fiche 3.5 : Développer les sentiers de randonnée.....	64
3.3.6. Fiche 3.6 : Faciliter l'installation dans les centres bourgs et leur accessibilité en matière de déplacement.....	66
<b>3.4. Développer une mobilité durable.....</b>	<b>69</b>
3.4.1. Fiche 4.1 : Encourager les déplacements doux .....	70
3.4.2. Fiche 4.2 : Faciliter la mise en œuvre des carburants alternatifs.....	73
3.4.3. Fiche 4.3 : Contribuer à réduire le trafic pendulaire .....	75
3.4.4. Fiche 4.4 : Développer et améliorer les transports en commun.....	77
3.4.5. Fiche 4.5 : Développer le quartier des gares pour envisager un pôle d'échanges multimodal .....	79
3.4.6. Fiche 4.6 : Développer les mobilités partagées.....	82

<b>3.5. Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques</b>	<b>84</b>
3.5.1. Fiche 5.1 : Organiser une veille foncière permettant et facilitant l'installation de filières locales.....	85
3.5.2. Fiche 5.2 : Développer les pratiques agricoles plus durables.....	88
3.5.3. Fiche 5.3 : Créer des îlots de fraîcheur .....	91
3.5.4. Fiche 5.4 : Sensibiliser les maîtres d'ouvrage/le public au retrait-gonflement d'argile et attirer l'attention sur les possibilités pour adapter les fondations des bâtiments .....	93
3.5.5. Fiche 5.5 : Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement .....	95
3.5.6. Fiche 5.6 : Réduire les quantités d'eau utilisées.....	97
3.5.7. Fiche 5.7 : Protéger les écosystèmes naturels, les zones humides et les bocages .....	100
3.5.8. Fiche 5.8 : Informer sur les risques des feux de forêts et les solutions associées, en lien avec la mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Incendie.....	103
3.5.9. Fiche 5.9 : Accompagner la structuration des massifs forestiers diversifiés.....	105

# 1. DE LA STRATÉGIE AU PLAN D' ACTIONS : RETOUR SUR UN PROCESSUS COMPLET DE CONCERTATION

## 1.1. Une démarche de concertation élargie

Une large démarche de concertation souhaitée par la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde a permis de mobiliser une centaine de personnes lors de différents ateliers organisés auprès de la population et des acteurs socio-économiques du territoire. À cela s'ajoute la mobilisation des agents de la collectivité et des communes ainsi qu'un atelier organisé auprès des scolaires (deux classes de CM2 à l'école de Laruscade).

### 1.1.1. Une fresque du Climat pour les agents et les élus

Un atelier Fresque du Climat a été organisé en novembre 2022 à destination des agents de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde et des agents communaux ainsi que des élus. Il a regroupé une vingtaine de participants. Cet atelier a été l'occasion de présenter la démarche PCAET et de sensibiliser sur les enjeux du changement climatique.





En fin de séance, un temps d'échanges a été réalisé sur le ressenti de chacun face aux enjeux et aux conséquences du dérèglement climatique.

Pour finir, il a été demandé à chacun de choisir une action qui pourrait être portée individuellement et une action qui pourrait être portée collectivement avec le nom du partenaire porteur de l'action. Ces actions ont ensuite été regroupées dans un tableau à deux échelles : impact faible ou symbolique/impact fort et facile/difficile à mettre en œuvre.

### 1.1.2. Une réunion de lancement du PCAET à destination du Grand Public

Une réunion Grand public a été organisée en janvier 2023 afin d'informer la population sur le lancement de la démarche PCAET sur le territoire. Cette réunion a été organisée en deux temps : un premier temps via une conférence d'ACCLIMA TERRA sur le changement climatique et ses impacts sur le territoire et un second temps pour présenter la démarche PCAET et les différents temps d'animation associés.



### 1.1.3. L'atelier sur l'identification d'actions avec les agents des communes et de la communauté de communes

L'atelier de concertation a permis de traiter six thématiques différentes avec des agents de la communauté de communes et des communes de Latitude Nord Gironde.

Cet atelier a été organisé en quatre temps :

- Un premier temps sur l'identification de l'ensemble des actions engagées ou programmées en termes de climat-air-énergie à valoriser dans le programme d'actions du PCAET, d'une part, à l'échelle de la collectivité et, d'autre part, à l'échelle du territoire ;

- Un second temps sur l'identification de nouvelles actions climat-air-énergie à proposer pour le programme d'actions du PCAET, d'une part, à l'échelle de la collectivité et, d'autre part, à l'échelle du territoire ;
- Un troisième temps de priorisation par thème de l'ensemble des propositions ;
- Un dernier temps sur le classement des différentes actions collectivement selon une première grille de lecture.

Les six thématiques qui ont été proposées étaient les suivantes :

- Animer et suivre le PCAET au travers de la mise en place d'une organisation interne
- Poursuivre l'implication et la mobilisation des acteurs locaux
- Sensibiliser et communiquer sur les sujets Climat-Air-Energie pour tout public (agents, scolaires, citoyens, élus)
- Planifier un urbanisme durable notamment avec une mobilité durable, le développement des énergies renouvelables
- Mettre en place un programme d'actions interne faisant de la CCLNG un acteur moteur (mobilité, énergie, etc)
- Actions portées par la collectivité avec ou sans partenaire à l'échelle du territoire

Au total, 47 pistes d'actions ont émané de l'atelier.



Figure 1. Photos prises lors de l'atelier avec les agents des communes et de la communauté de communes

### 1.1.4. Les ateliers avec les acteurs socio-économiques

Quatre sessions de concertation ont été organisées sur 2 journées durant lesquelles se sont réunis plusieurs acteurs socio-économiques et qui ont permis de faire émerger 102 pistes d'actions, soit nouvelles, soit en cours ou programmées.

Un atelier a été consacré au thème de l'énergie, un second sur la vulnérabilité, un troisième sur la mobilité et le dernier sur les ressources et le développement économique. Sur cette session de concertation, les thématiques de travail étaient les suivantes :

Les thématiques traitées lors de l'atelier sur l'énergie étaient les suivantes :

- Développer les EnR sur le territoire (privé) et les filières biosourcées : bois énergie et bois construction
- Anticiper le développement des réseaux énergétiques, électrique et gaz, en cohérence avec le développement des énergies renouvelables
- Rénover les bâtiments, construire durablement, lutter contre la précarité énergétique, travailler sur la sobriété énergétique (privé)

Les thématiques de l'atelier sur la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques étaient les suivantes :

- Protéger les écosystèmes naturels, les bocages, les zones humides
- Encourager de nouvelles pratiques agricoles (moins d'émissions et plus de séquestration) et adaptées au changement climatique (vin)
- Gérer la disponibilité en eau
- Atténuer les îlots de chaleur urbains
- Préserver et développer le stockage carbone
- Se prémunir et anticiper les risques de feux de forêt en lien avec les propriétaires forestiers / Faire que le risque retrait-gonflement des argiles soit pris en compte dans la construction ou les travaux

Pour l'atelier sur la mobilité durable, les thématiques de travail étaient les suivantes :

- Faciliter et développer l'usage des mobilités douces
- Développer les transports en commun et les mobilités partagées (covoiturage, autopartage) et les rendre accessibles
- Faciliter l'usage des motorisations alternatives, des véhicules moins pollués, favoriser une sobriété énergétique (sensibilisation, écoconduite) (privé, entreprises)

Le dernier atelier sur les ressources et le développement économique ont permis d'aborder les sujets suivants :

- Réduire, collecter et valoriser les déchets sur le territoire
- Encourager l'économie circulaire y compris l'écologie industrielle avec les entreprises du territoire
- Développer les activités en faveur d'une alimentation durable et faire évoluer les modes de consommation (circuits courts alimentaires, changement de comportement)
- Redynamiser les fonctions des centres bourgs
- Encourager le tourisme et les loisirs durables



Figure 2. Photo prise lors de l'atelier avec les acteurs socio-économiques

### 1.1.5. Atelier sur l'identification d'actions avec le Grand Public

Un atelier grand public a été proposé pour réaliser une concertation citoyenne selon la méthode de la fleur de lotus (méthode permettant de décliner un thème central en différents objectifs proposant chacun des actions concrètes). L'atelier a donc été organisé autour de quatre thématiques :

- L'énergie
- Le transport durable
- La vulnérabilité et la biodiversité
- L'économie circulaire et l'alimentation durable

Environ 50 pistes d'actions concrètes ont émané de cet atelier.

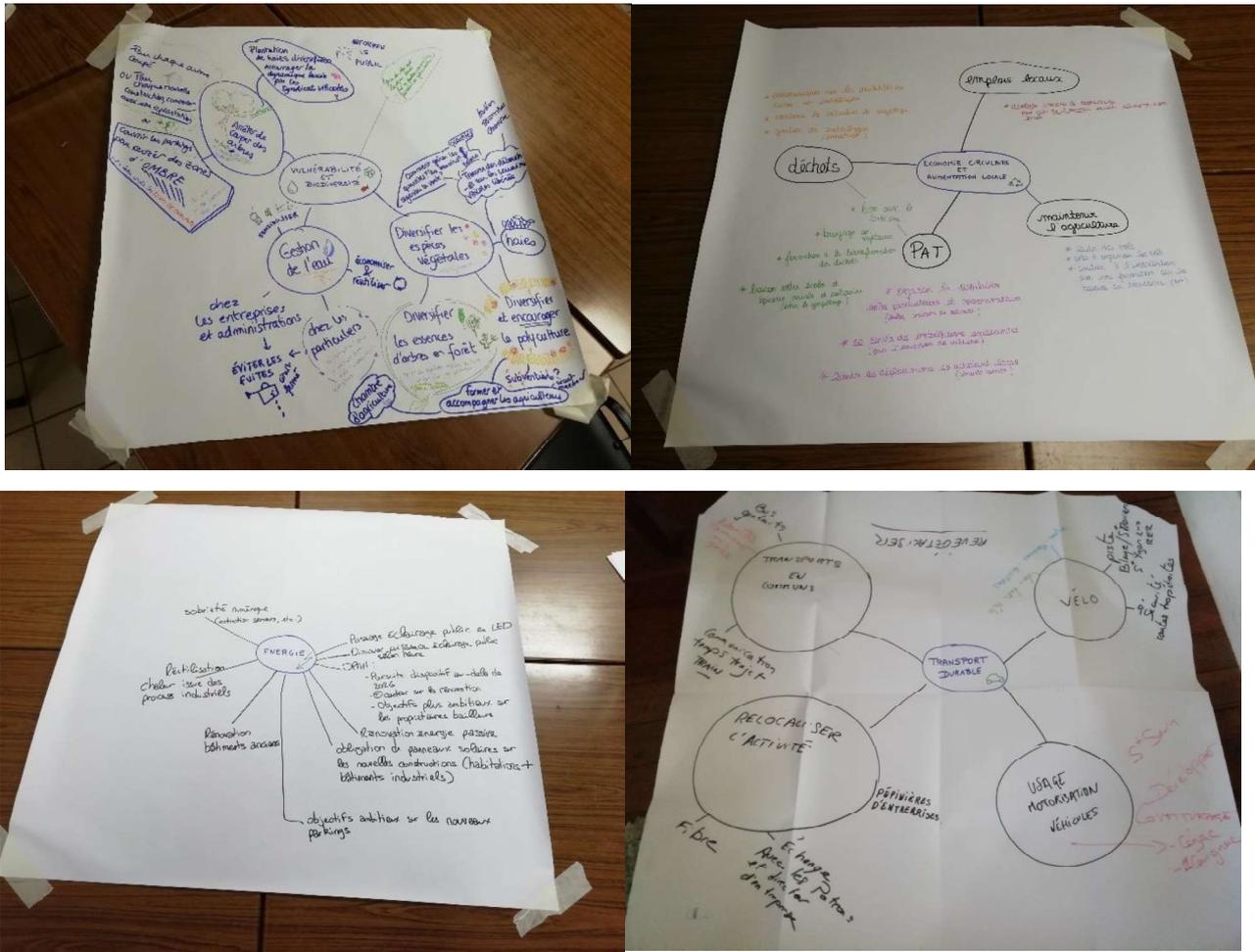


Figure 3. Photos prises lors de l'atelier avec le grand public

### 1.1.6. Atelier sur l'identification d'actions avec les scolaires

Un atelier d'animation a été organisée avec deux classes de CM2 de Laruscade. Après leur avoir présenté simplement la démarche du PCAET, les élèves se sont réunis en petits groupes autour de 6 thématiques et leur mission était la suivante :

**Dites ce que vous faites actuellement et comment pourriez-vous améliorer les choses avec vos parents ?**

Chaque groupe a été présenté à l'ensemble des élèves leurs actions phares.



Figure 4. Photos prises lors de l'atelier avec les scolaires de CM2

## 1.2. La méthodologie de construction du plan d'actions

Le processus de concertation a permis d'obtenir un total de 176 propositions d'actions. Un travail de regroupement a permis de proposer 40 fiches actions incluant plusieurs sous-actions aux élus.

Au final, il s'agit de **31 fiches actions** retenues au programme d'actions du PCAET de la CCLNG :



Figure 5. Processus d'obtention des 31 actions définitives du Plan d'Actions

## 2. SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTIONS

La **stratégie territoriale air énergie climat** est une projection des ambitions du territoire à court, moyen et long terme. La trajectoire vers laquelle le territoire souhaite tendre est une réponse aux enjeux-clés du diagnostic, aux objectifs cadres locaux, régionaux et nationaux, aux attentes de la concertation et aux potentialités territoriales.

Les axes stratégiques définis dans le présent rapport vont permettre de cadrer les travaux du territoire sur les thématiques air-énergie-climat. Pour les six prochaines années, ces travaux sont détaillés opérationnellement au travers d'un plan d'actions, qui fait l'objet de ce livrable, indépendant de la stratégie territoriale. La déclinaison opérationnelle de la stratégie est basée sur la participation des multiples acteurs et partenaires présents sur le territoire pour aboutir à un plan partagé et co-porté.

*Les axes stratégiques définis ci-dessous par le territoire se déclinent ensuite en différents objectifs. L'ensemble permet d'alimenter et de structurer les réflexions autour du plan d'actions.*

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES DU PLAN D' ACTIONS


  
01

IMPULSER ET ANIMER LA DYNAMIQUE PCAET


  
03

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL EN VALORISANT LES RESSOURCES DISPONIBLES


  
05

VALORISER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE ET S'ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES


  
02

MAÎTRISER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPER LES ENR


  
04

DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DURABLE

## 2.1. Déclinaison des axes stratégiques en objectifs stratégiques

**IMPULSER ET ANIMER LA DYNAMIQUE PCAET**
**Objectif 1** – Animer et suivre le PCAET

**Objectif 2** – Mettre en place un programme d'actions interne faisant de la CCLNG un acteur moteur (mobilité, énergie, etc)

**Objectif 3** – Planifier un urbanisme durable notamment avec une mobilité durable, le développement des énergies renouvelables

**Objectif 4** – Sensibiliser et communiquer sur les sujets Climat-Air-Énergie pour tout public (agents, scolaires citoyens, élus)

**FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL EN VALORISANT LES RESSOURCES DISPONIBLES**
**Objectif 1** – Développer les activités en faveur d'une alimentation durable et faire évoluer les modes de consommation

**Objectif 2** – Encourager l'économie circulaire et locale sur le territoire

**Objectif 3** – Encourager le tourisme et les loisirs durables

**Objectif 4** – Redynamiser les fonctions des centres bourgs

**MAITRISER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**
**Objectif 1** – Anticiper le développement des réseaux énergétiques, électriques et gaz, en cohérence avec le développement des énergies renouvelables

**Objectif 2** – Développer les énergies renouvelables sur le territoire, et les filières biosourcées : bois énergie et bois construction

**Objectif 3** – Rénover les bâtiments, construire durablement, lutter contre la précarité énergétique, travailler sur la sobriété énergétique

## DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DURABLE

- Objectif 1** – Faciliter et développer l’usage des mobilités douces
- Objectif 2** – Faciliter l’usage des motorisations alternatives
- Objectif 3** – Développer les transports en commun et les mobilités partagées (covoiturage, autopartage) et les rendre accessibles

## VALORISER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE ET S’ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES

- Objectif 1** – Encourager de nouvelles pratiques agricoles
- Objectif 2** – Atténuer les îlots de chaleur urbains
- Objectif 3** – Sensibiliser à la prise en compte du risque de retrait gonflement des argiles dans la construction ou les travaux
- Objectif 4** – Gérer la disponibilité en eau
- Objectif 5** – Protéger les écosystèmes naturels, les bocages, les zones humides
- Objectif 6** – Se prémunir et anticiper les risques de feux en lien avec les propriétaires forestiers

Figure 6. Détail des différents objectifs stratégiques de chaque axe stratégique du plan d'actions

## 2.2. Vision d’ensemble du Plan d’Actions du PCAET de la CCLNG

AXE 1 : Impulser et animer la dynamique du PCAET	<b>Objectif 1   Animer et suivre le PCAET</b>
	Action n° 1-1   Animer et suivre le PCAET au travers de la mise en place d’une organisation interne
	<b>Objectif 2   Mettre en place un programme d’actions interne faisant de la CCLNG un acteur moteur (mobilité, énergie, etc)</b>
	Action n° 1-2   Rendre la collectivité exemplaire
	<b>Objectif 3   Planifier un urbanisme durable notamment avec une mobilité durable, le développement des énergies renouvelables</b>
AXE 2 : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables	Action n° 1-3   Planifier l’urbanisme durable au travers du PLUI et/ou du SCoT
	<b>Objectif 4   Sensibiliser et communiquer sur les sujets Climat-Air-Energie pour tout public (agents, scolaires, citoyens, élus)</b>
	Action n° 1-4   Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public, des acteurs du territoire, des élus ainsi qu’un évènement Climat-Air-Energie sur le territoire
	Action n° 1-5   Sensibiliser les plus jeunes
	<b>Objectif 1   Anticiper le développement des réseaux énergétiques, électriques et gaz, en cohérence avec le développement des énergies renouvelables</b>
AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles	Action n° 2-1   Anticiper le développement des réseaux énergétiques
	<b>Objectif 2   Développer les énergies renouvelables sur le territoire (privé), et les filières biosourcées : bois énergie et bois construction</b>
	Action n° 2-2   Développer le solaire sur le territoire
	Action n° 2-3   Développer la chaleur renouvelable sur le territoire
	<b>Objectif 3   Rénover les bâtiments, construire durablement, lutter contre la précarité énergétique, travailler sur la sobriété énergétique (privé)</b>
AXE 4 : Développer une mobilité durable	Action n° 2-4   Se former aux nouveaux métiers de l’énergie et de la construction durable
	Action n° 2-5   Rendre les bâtiments privés du territoire durables et sobres
	<b>Objectif 1   Développer les activités en faveur d’une alimentation durable et faire évoluer les modes de consommation</b>
	Action n° 3-1   Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
	<b>Objectif 2   Encourager l’économie circulaire et locale sur le territoire</b>
AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s’adapter aux enjeux climatiques	Action n° 3-2   Accompagner et favoriser les projets économiques durables et les initiatives d’économie circulaire
	Action n° 3-3   Vers un territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage
	<b>Objectif 3   Encourager le tourisme et les loisirs durables</b>
	Action n° 3-4   Accompagner les acteurs socio-professionnels du tourisme et des loisirs durables
	Action n° 3-5   Développer les sentiers de randonnée
AXE 6 : Développer une mobilité durable	<b>Objectif 4   Redynamiser les fonctions des centres bourgs</b>
	Action n° 3-6   Faciliter l’installation dans les centres bourgs et leur accessibilité en matière de déplacement
	<b>Objectif 1   Faciliter et développer l’usage des mobilités douces</b>
	Action n° 4-1   Encourager les déplacements doux
	<b>Objectif 2   Faciliter l’usage des motorisations alternatives</b>
AXE 7 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s’adapter aux enjeux climatiques	Action n° 4-2   Faciliter la mise en œuvre des carburants alternatifs
	Action n° 4-3   Contribuer à réduire le trafic pendulaire
	<b>Objectif 3   Développer les transports en commun et les mobilités partagées (covoiturage, autopartage) et les rendre accessibles</b>
	Action n° 4-4   Développer et améliorer les transports en commun
	Action n° 4-5   Développer le quartier des gares pour envisager un pôle d’échanges multimodal
AXE 8 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s’adapter aux enjeux climatiques	Action n° 4-6   Développer les mobilités partagées
	<b>Objectif 1   Encourager de nouvelles pratiques agricoles</b>
	Action n° 5-1   Organiser une veille foncière permettant et facilitant l’installation de filières locales
	Action n° 5-2   Développer les pratiques agricoles plus durables
	<b>Objectif 2   Atténuer les îlots de chaleur urbains</b>
AXE 9 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s’adapter aux enjeux climatiques	Action n° 5-3   Créer des îlots de fraîcheur
	<b>Objectif 3   Sensibiliser à la prise en compte du risque de retrait gonflement des argiles dans la construction ou les travaux</b>
	Action n° 5-4   Sensibiliser les maîtres d’ouvrage/le public au retrait-gonflement d’argile et attirer l’attention sur les possibilités pour adapter les fondations des bâtiments
	<b>Objectif 4   Gérer la disponibilité en eau</b>
	Action n° 5-5   Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement
AXE 10 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s’adapter aux enjeux climatiques	Action n° 5-6   Réduire les quantités d’eau utilisées
	<b>Objectif 5   Protéger les écosystèmes naturels, les bocages, les zones humides</b>
	Action n° 5-7   Protéger les écosystèmes naturels, les zones humides et les bocages
	<b>Objectif 6   Se prémunir et anticiper les risques de feux de forêts en lien avec les propriétaires forestiers</b>
	Action n° 5-8   Informer sur les risques des feux de forêts et les solutions associées, notamment via la mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Incendie
AXE 11 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s’adapter aux enjeux climatiques	Action n° 5-9   Accompagner la structuration des massifs forestiers diversifiés

Tableau 1. Arborescence des 31 actions définitives du Plan d’Actions du PCAET de la CCLNG

### 3. LE PLAN D' ACTIONS DÉTAILLÉ

Des niveaux de priorité ont été définis pour chacun des fiches actions. Ces niveaux de priorité sont les suivants :

- Niveau 1a : fiche action prioritaire à initier durant les 3 premières années du PCAET
- Niveau 1b : fiche action traitée dans ce premier PCAET mais jugée un peu moins prioritaire donc à initier après les 3 premières années
- Niveau 2 : action à conserver mais à traiter dans le prochain PCAET
- Action à supprimer qui ne sont pas conserver

La liste des sous-actions de niveau 2 qui seront à traiter dans le prochain PCAET est la suivante :

#### Axe : Impulser et animer la dynamique du PCAET

Ajouter l'objectif suivant : Poursuivre l'implication et la mobilisation des acteurs locaux

- Sous-action : Favoriser l'émergence de communautés citoyennes
- Sous-action : Mettre en place une charte d'engagement avec les acteurs locaux
- Sous-action : Créer un groupe d'utilisateurs qui accompagne les habitants
- Sous-Action : Instituer un collège de grands témoins, habitants sur le territoire pouvant sur certains sujets participer à la réflexion sur la pertinence d'une action ou des modalités de mise en œuvre

#### Axe : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

Objectif : Développer les énergies renouvelables sur le territoire, et les filières biosourcées : bois énergie et bois construction

- Sous-action : Accompagner les projets éoliens
- Sous-action : Exploiter la chaleur fatale sur le territoire

Axe : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

Objectif : Préserver et développer le stockage de carbone

- Sous-action : Préserver les stocks de carbone actuels, voire les augmenter par une "monnaie locale carbone"

#### 3.1. Impulser et animer la dynamique du PCAET

La réussite de la transition écologique et du Plan Climat Air Énergie Territorial nécessite un engagement sans précédent de l'ensemble des acteurs à toutes les échelles, car elle implique des changements de comportements individuels et collectifs.

Du point de vue local, le Plan Climat doit impulser et accompagner cette mobilisation afin que les habitant·e·s, les communes, les acteurs économiques ou encore les associations puissent, chacun à son niveau, contribuer à l'effort collectif.

La prise en compte des enjeux environnementaux nécessite en premier lieu de réinterroger en permanence l'ensemble des politiques publiques de la collectivité. La transition écologique est **multicritère**, elle concerne les domaines de la mobilité, de l'habitat, de l'énergie, des déchets, du cycle de l'eau, de l'agriculture, etc.

En parallèle des instances publiques, les habitant·e·s sont de plus en plus soucieux d'agir pour la préservation de la planète. Il est essentiel d'apporter des réponses en matière d'environnement et de **favoriser l'appropriation individuelle de ces enjeux collectifs et complexes** en sensibilisant tous les publics dans la transition.

Finalement, le suivi de la mise en œuvre du Plan Climat et la collecte des données pour en mesurer son **efficacité** représentent un enjeu majeur. La **fiabilité** du suivi doit permettre de comparer les données collectées et d'opérer des réajustements en cours de route si cela s'avère nécessaire pour adapter les actions mises en œuvre.

### 3.1.1. Fiche 1.1 : Animer et suivre le PCAET au travers de la mise en place d'une organisation interne

#### AXE 1 : Impulser et animer la dynamique du PCAET

#### Objectif 1 | Animer et suivre le PCAET

#### Action n° 1-1 | Animer et suivre le PCAET au travers de la mise en place d'une organisation interne

Niveau de priorité de l'action : 1a et 1b

#### Contexte et objectifs

La Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, comme de très nombreux territoires français, a été confrontée ces dernières années aux signaux forts de dérèglements climatiques (canicule, sécheresse, feux, manque d'eau,...).

Dans ce contexte, le PCAET est un outil devant permettre de relayer à l'échelle locale les enjeux climatiques, à faciliter leur appropriation et surtout à permettre l'émergence de projets et de réalisations concrètes en faveur d'un développement durable du territoire.

Aussi, pour passer du document stratégique à une phase opérationnelle de mise en œuvre des actions, il est plus que nécessaire de se donner les moyens de faire vivre le PCAET.

C'est pourquoi il est essentiel, au regard de l'ampleur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, de la diversité des sujets et de la temporalité nécessitant un travail en continu avec les acteurs du territoire pour permettre une évolution collective de viser à mettre en place un dispositif d'animation, d'information, de partage et de suivi porté par la CCLNG afin de :

- Mettre en œuvre une politique « Air Énergie Climat » ambitieuse et transverse sur le territoire.
- Créer une dynamique territoriale du Plan Climat et susciter une adhésion à cette dynamique en accompagnant la diffusion du PCAET auprès des acteurs et habitants du territoire.
- Faire partager l'importance et l'urgence à agir pour les transitions écologique et énergétique.
- Favoriser les partages d'expériences et la mise en œuvre d'actions collectives.

#### Mesures opérationnelles

#### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2028

**Mettre en place un budget participatif à l'échelle CCLNG/Communes pour développer des actions permettant d'atteindre les objectifs du PCAET :**

- Définir des thématiques prioritaires (alimentation, mobilité, biodiversité, aménagement d'espaces publics, etc) pour mettre en place un budget participatif
- Définir un budget alloué, global ou par priorités, correspondant aux thématiques proposées
- Mettre en place une communication et également des critères de candidature encourageant la participation citoyenne
- Définir les modalités de choix, transparentes, et favorisant l'ouverture à des partenaires extérieurs
- Organiser une communication qui valorise les actions retenues

<b>Sous-actions planifiées ou en cours</b> <i>Année de démarrage : 2025</i>	
	<p><b>Mettre en place une organisation interne pour impulser et dynamiser le PCAET :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un référent PCAET CCLNG (chef de projet transition écologique) via un recrutement en cours</li> <li>- Définir une méthode de suivi du PCAET</li> <li>- Définir un Comité de suivi du programme d'actions pour faire le point sur les actions en cours et à venir</li> <li>- Mettre en place de tableaux de bord de suivi des actions selon les priorités définies par les élus</li> <li>- Organiser des rencontres techniques semestrielles avec les partenaires pour des bilans d'étape sur le déploiement d'actions, convenir d'adaptations ou de mesures correctives</li> <li>- Désigner un élu-référent en charge du PCAET qui assure le suivi et le portage politique du programme</li> <li>- Perpétuer le comité de pilotage du PCAET qui s'est mis en place au démarrage de la mission et le réunir au minimum 2 fois par an</li> <li>- Mettre en place une réunion annuelle de bilan présentant l'avancée des actions auprès du Bureau de la CCLNG (Maires et Vice-présidents) et des partenaires</li> <li>- Mettre à jour les indicateurs de suivi définis dans les fiches action</li> <li>- Rechercher des sources de financement/subvention pour mettre en œuvre les actions proposées dans le programme d'actions y compris pour l'ensemble de la mobilité</li> <li>- Organiser une communication ou des manifestations valorisant le PCAET ou des actions particulières auprès de la population (en lien avec l'action « Mettre en place des actions de sensibilisation »)</li> <li>- Etre le relais d'informations (évolutions réglementaires, financements, ressources participant à l'appropriation du PCAET) en interne et un appui pour l'identification et la mobilisation des partenaires pour aider à la réalisation de projets entrant dans le champ des objectifs du PCAET</li> <li>- Organiser des visites inspirantes hors du territoire</li> </ul>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
Porteur de l'action : CCLNG	
Services concernés	Partenaires externes
Direction générale Service Aménagement/Transition écologique Service communication	Communes Partenaires porteurs d'actions du PCAET GRDF (partenaire pour les points d'étapes à mi-parcours via la transmission des données de consommation, pourcentage de gaz vert, économies d'énergies réalisées, etc) SDEEG (Animateur départemental du réseau TEC (ADEME) et suivi des indicateurs) ALEC AREC

Réduction des émissions de GES	Non quantifiable	Réduction des consommations d'énergie	Non quantifiable	Amélioration de la qualité de l'air	Non quantifiable
--------------------------------	------------------	---------------------------------------	------------------	-------------------------------------	------------------

Augmentation du stockage carbone	Non quantifiable	Développement des EnR	Non quantifiable	Adaptation aux vulnérabilités	Non quantifiable
----------------------------------	------------------	-----------------------	------------------	-------------------------------	------------------

### Moyens humains et financiers

Moyens humains :  
Un Chargé de mission Transition Écologique

Moyens financiers :  
Budget participatif à définir

### Difficultés de mise en œuvre

Communication pour toucher et convaincre le plus grand nombre  
Rendre l'accès à l'appel à projet participatif accessible au plus grand nombre  
Gérer les déceptions

### Evaluation environnementale stratégique

### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre de réunions tenues	
Nombre d'actions du PCAET engagées	
Nombre d'actions et aides versées dans le cadre du budget participatif	
Nombre d'actions ayant fait l'objet d'une communication externe	
Consommation annuelle d'énergie totale à l'échelle du territoire (GWh) (TETE)	Baisse de 12% d'ici 2030
Émissions annuelles de GES à l'échelle du territoire (t CO2e) (TETE)	Baisse de 18% d'ici 2030
Quantité totale d'énergies renouvelables et de récupération produites par an sur le territoire (MWh) (TETE)	Hausse de 130% d'ici 2030
Émissions annuelles de COVNM sur le territoire (tonne) (TETE)	Baisse de 9% d'ici 2030
Émissions annuelles de NOx sur le territoire (tonne) (TETE)	Baisse de 8% d'ici 2030
Émissions annuelles de SO <sub>2</sub> sur le territoire (tonne) (TETE)	Baisse de 7% d'ici 2030
Émissions annuelles de NH <sub>3</sub> sur le territoire (tonne) (TETE)	Baisse de 2% d'ici 2030
Émissions annuelles de PM <sub>10</sub> sur le territoire (tonne) (TETE)	Baisse de 21% d'ici 2030
Émissions annuelles de PM <sub>2,5</sub> sur le territoire (tonne) (TETE)	Baisse de 22% d'ici 2030
Séquestration nette de CO <sub>2</sub> dans les sols et la forêt (t CO2e) (TETE)	Hausse de 49% du stockage carbone d'ici 2030

### 3.1.2. Fiche 1.2 : Rendre la collectivité exemplaire

#### AXE 1 : Impulser et animer la dynamique du PCAET

#### Objectif 2 | Mettre en place un programme d'actions interne faisant de la CCLNG un acteur moteur (mobilité, énergie, etc)

#### Action n° 1-2 | Rendre la collectivité exemplaire

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

Les élus de la collectivité souhaitent porter un Plan Climat ambitieux. Afin de pouvoir diffuser plus largement les enjeux et objectifs de la démarche, la Communauté de Communes et ses communes membres sont parties prenantes, à leur échelle, pour mettre en œuvre des actions dans ce sens pour montrer l'exemple, en particulier dans son fonctionnement au quotidien.

Les actions portent en particulier sur la réduction des consommations d'énergie et d'eau des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, une meilleure connaissance de la qualité de l'air sur le territoire, un travail sur une commande publique et des achats plus durables, sur la mise en place d'une charte écoresponsable, l'optimisation du numérique sur l'environnement, etc.

Aujourd'hui la Communauté de Communes ne dispose d'aucune installation de production d'électricité et de chaleur renouvelable.

#### Mesures opérationnelles

#### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

#### Travailler sur une commande publique et des achats plus durables :

- Appliquer la loi AGEC (hors marché travaux et services) et la Loi Climat et Résilience
- Réaliser de la formation/information interne sur les sujets des achats et commande publique durables
- Intégrer les critères environnementaux dans CCTP et/ou RC (clauses : emballages, livraison, gestion des déchets)
- Monter des partenariats avec des réseaux développement durable (association 3AR)
- Promouvoir l'économie circulaire : renforcer l'achat réemploi via les fournisseurs de recycleries (mobilier, papier recyclé et matériel) ; favoriser les produits recyclés et les matériaux recyclables
- Travailler sur la réduction des émissions de COV chimiques (entretien chimique -> nettoyeurs vapeurs ; peintures et produits sans solvants)
- Enclencher la transition des matériels et véhicules vers l'électrique
- Intégrer au marché public les missions de restauration en circuit court et bio
- Travailler sur la réduction de la consommation de plastique
- Stimuler la construction/rénovation biosourcée par la commande publique : créer une charte sur l'utilisation du biosourcé construction/rénovation, solliciter les structures de conseil type CAUE pour appui
- Rechercher l'innovation
- Intégrer le coût du cycle de vie



	<p><b>Développer les énergies renouvelables (ENR) sur le patrimoine existant et à venir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un plan de production d'énergie renouvelable sur le patrimoine existant et à venir : panneaux solaires sur toitures, géothermie, réseaux de Chaleur</li> </ul>
	<p><b>Travailler sur la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités ou construction de bâtiments à énergie positive et réduction énergétique de l'éclairage public :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser le patrimoine public de la collectivité nécessitant une amélioration énergétique/thermique et prioriser les rénovations à engager</li> <li>- Remplacer les systèmes de chauffage et ECS issues d'énergie fossile par des solutions vertueuses</li> <li>- Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public et des équipements sportifs via le remplacement des systèmes d'éclairage public anciens par des dispositifs plus performants (LED) et en réduisant la puissance de l'éclairage public selon les heures</li> <li>- Tendre vers des constructions de bâtiments publics plus durables (à énergie positive, passif, bioclimatique, etc.)</li> <li>- Sensibiliser les agents et les élus à la sobriété énergétique</li> </ul>
	<p><b>Mettre en place une charte écoresponsable lors des évènements culturels, pour les collectivités et les associations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les éléments importants/items à mettre en avant dans la charte écoresponsable</li> <li>- Définir les lignes directrices <i>Par exemple: transports/mobilités/politique d'achats/moyens de communication écoresponsables/réduire, trier et revaloriser les déchets/respect du site de l'environnement / sensibilisation des publics</i></li> <li>- Informer les associations et les partenaires de la démarche et les questionner sur leurs pratiques actuelles dans le but de développer leurs engagements</li> <li>- Demander un engagement volontaire et actif aux signataires</li> <li>- Evaluer l'application de la charte à l'issue de l'évènement</li> </ul>
	<p><b>Mettre en place une charte écoresponsable à destination des agents des collectivités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger une charte éco-responsable sur tous les enjeux Climat Air Energie et Economie Circulaire à diffuser auprès des agents des collectivités</li> <li>- Créer des affiches et notes de service à destination des agents</li> </ul>
	<p><b>Réaliser une campagne de mesures pour identifier les éventuels impacts sur la qualité de l'air en particulier à proximité des établissements sensibles publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une campagne de mesure sur les polluants atmosphériques en particulier à proximité des établissements sensibles publics</li> <li>- Réaliser des études dans le cadre du Contrat Local de Santé, qui sont à associer à l'étude sur la santé environnementale dans les Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les équipements sportifs et les accueils de loisirs (ALSH) (exemple : Cép'hages ou autre).</li> </ul>
	<p><b>Réduire la consommation d'eau des équipements sportifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser l'arrosage des terrains pour la mise en place d'outils dédiés à une gestion plus fine de l'arrosage : capteurs météo, capteur hygrométrique du sol, automatisation de l'arrosage, dispositifs hydro-économiques</li> <li>- Mettre en place la récupération et le stockage des eaux pluviales et de drainage pour l'arrosage</li> </ul>
	<p><b>Mettre en place des actions de communication interne au sujet de l'économie des ressources en eau :</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer auprès des agents services de la CCLNG et des communes, des associations/utilisateurs des équipements sportifs</li> </ul>
<p><b>Sous-actions planifiées ou en cours</b>  <i>Année de démarrage : 2025</i></p>	
	<p><b>Travailler sur la mobilité durable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouveler la flotte non thermique vers des véhicules propres</li> <li>- Proposer du télétravail aux agents si leur poste le permet</li> <li>- Faciliter le covoiturage et promouvoir les plateformes en ligne d'intermodalités à l'échelle de l'intercommunalité et de ses communes membres</li> <li>- Étudier l'opportunité de mettre en place un forfait mobilité durable au sein de l'intercommunalité, et le cas échéant, définir un règlement intérieur</li> </ul>
	<p><b>Intégrer la gestion des espaces verts aux enjeux d'adaptation du changement climatique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter la gestion des espaces-verts à la sobriété en eau (choix d'espèces végétales moins consommatrices en eau)</li> </ul>
	<p><b>Réduire l'empreinte environnementale du numérique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les appareils informatiques de faible consommation</li> <li>- Mettre en place un plan de gestion du matériel favorisant le réemploi</li> <li>- Utiliser des moteurs de recherche vertueux comme Ecosia ou Lilo qui utilisent les revenus générés par les recherches en ligne pour planter des arbres ou reverser les dons à une association de son choix.</li> <li>- Optimiser la gestion des données pour réduire les volumes du serveur</li> <li>- Favoriser les filières de recyclage ou de réemploi pour les matériels plus utilisés</li> <li>- Sensibiliser les équipes aux gestes de sobriété</li> <li>- Mettre en place une journée du nettoyage numérique (digital cleanup day en lien avec l'Institut du Numérique Responsable (<a href="https://institutnr.org/">https://institutnr.org/</a>)) pour sensibiliser par l'action sur l'empreinte environnementale du numérique (nettoyage des boîtes mail sur 1/2 journée par exemple)</li> <li>- Créer un accès à l'outil ecoclic qui permettra d'avoir un premier diagnostic et d'entamer- ou de poursuivre- la co-construction d'objectifs en invitant les différents services concernés (technique, achats, communication...) à répondre au questionnaire et à s'interroger sur les mesures possibles :</li> </ul> <p>* sauvegarde de la donnée : datacenter de Gironde Numérique, cloud souverain et local                  * optimiser la durée de vie des terminaux en se fixant une échéance à 5 ou 7 ans par exemple en intégrant le besoin et usage en fonction des postes des agents, intégrer l'indice de réparabilité à l'achat                  * réemploi du matériel : signer une convention par exemple avec la collect.tech et Emmaus connect pour le réemploi des terminaux à destination de public éloignés du numérique.</p>

<p> <b>Acteurs à impliquer</b></p>	
<p><b>Porteur de l'action : CCLNG</b></p>	
<p><b>Services concernés</b></p> <p>Commande publique                  CIAC                  EAJE                  ALSH                  Coordo sportif                  Coordo Petite Enfance                  Coordo Jeunesse</p>	<p><b>Partenaires externes</b></p> <p>Etat                  Département                  Agence Nationale du Sport                  SDEEG                  MOE                  Associations                  3AR</p>

Direction Générale Service informatique	Contrat local de santé ADEME Formations Fournisseurs Collèges Léo Lagrange (prestataire ALSH) Gironde numérique Communes GRDF Pays et Quartiers Nouvelle-Aquitaine
--	--

Réduction des émissions de GES	-359 kg	Réduction des consommations d'énergie	-4,4 MWh	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

### Moyens humains et financiers

#### Moyens financiers :

Financement à définir en fonction des évolutions des différents dispositifs (ACTEE, fonds verts, DETR, DSIL, Aides Territoires, SDEEG, ADEME, Département, etc)

Coût de renouvellement des ordinateurs

#### Aides ADEME :

Mission de Commissionnement pour des rénovations énergétiques globales

Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour rénovation énergétique globale avec Contrat de Performance Energétique

Coût de renouvellement des ordinateurs

#### Aide régionale :

Candidature appel à projet régional "Innovation numérique responsable"

#### Moyens humains :

1/5 ETP

### Difficultés de mise en œuvre

- Le coût du changement des équipements de l'éclairage public en LED semble très important au regard du gain financier qui pourrait être obtenu annuellement.
- Les études sur le phytosanitaire menées par ATMO restent relativement chères.
- L'analyse des besoins informatiques de chaque agent
- Le coût de réparation des ordinateurs

### Evaluation environnementale stratégique

**Enjeux :** L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments a une incidence indirecte sur l'amélioration de la qualité de l'air mais certains travaux de rénovation peuvent engendrer des nuisances sonores et/ou des poussières pouvant impacter temporairement les riverains et la biodiversité. Risques de dégradation de l'architecture du patrimoine.

**Mesures à prendre en compte :**

- ✓ Communiquer en amont sur les travaux pour éviter les nuisances
- ✓ Prévention des nuisances sonores et d'émissions de poussières par la commande publique
- ✓ Éviter de dégrader les bâtiments du patrimoine à valeur architecturale

**Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Consommation annuelle d'énergie des bâtiments de la CCLNG (MWh) (TETE)	Baisse de 1,5% de la consommation d'ici 2030 du secteur tertiaire  <i>Données 2023</i> <i>Consommation électricité 2023 = 239,1 MWh</i> <i>Consommation gaz 2023 = 53,3 MWh</i>
Consommation annuelle d'énergie des bâtiments de l'ensemble des communes (MWh)	
Part de la production d'électricité renouvelable sur le patrimoine de la CCLNG (%) (TETE)	Part de 50% de la production d'électricité renouvelable sur la consommation d'électricité d'ici 2030 (objectif territorial) avec une réévaluation à la hausse
Part de la production d'électricité renouvelable sur le patrimoine des communes (%)	
Part de la couverture des besoins en chaleur/rafraîchissement renouvelable et de récupération sur le patrimoine de la CCLNG (%) (TETE)	Couverture des besoins en chaleur/rafraîchissement renouvelable et de récupération sur le patrimoine de la CCLNG à hauteur de 30% (objectif territorial) avec une réévaluation à la hausse
Part de la couverture des besoins en chaleur/rafraîchissement renouvelable et de récupération sur le patrimoine des communes (%)	
Part des contrats d'achats publics comportant au moins une considération environnementale (%) (TETE)	10% des marchés par an
Nombre moyen d'actions inscrites dans la charte mises en place lors des évènements	
Nombre de luminaires rénovés sous compétence intercommunale : - Photovoltaïque - LED	
Nombre de luminaires rénovés sous compétence communale : - Photovoltaïque - LED	
Consommation annuelle de l'éclairage public sous compétence intercommunale (kWh/hab) (TETE)	
Consommation annuelle de l'éclairage public sous compétence communale (kWh/hab)	
Consommation annuelle d'énergie des véhicules de la collectivité (kWh) (TETE)	
Consommation d'eau annuelle dans les bâtiments de la collectivité (l/m <sup>2</sup> ) (TETE)	

Durée de vie totale moyenne d'un appareil	Objectif : renouvellement tous les 5 ans
Nombre de matériel informatique recyclé ou réemployé par an à l'échelle de la collectivité	10 matériel recyclé ou réemployé par an
Nombre d'interventions de reconditionnement avant renouvellement de l'appareil	5 interventions de reconditionnement avant renouvellement de l'appareil
Évolution des émissions de GES du patrimoine de l'EPCI (tCO2e)	
Part des chantiers/projets ayant pris des dispositions pour réduire les nuisances sonores et les poussières (%)	
Proportion des travaux ayant recours aux matériaux biosourcés/bois dans la construction neuve ou la rénovation du patrimoine public (%)	
Proportion de consommation de bois local pour la construction neuve (%)	

### 3.1.3. Fiche 1.3 : Planifier l'urbanisme durable au travers du PLUi et/ou du SCoT

#### AXE 1 : Impulser et animer la dynamique du PCAET

#### Objectif 3 | Planifier un urbanisme durable notamment avec une mobilité durable, le développement des énergies renouvelables

#### Action n° 1-3 | Planifier l'urbanisme durable au travers du PLUi et/ou du SCoT

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

D'une part, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde est compétente en matière de documents d'urbanisme. Dans ce cadre, elle élabore depuis 2019, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), dont l'approbation est prévue fin 2025. D'autre part, les Communautés de communes Latitude Nord Gironde et Grand Cubzaguais constituent le territoire d'entrée nord-est de la métropole bordelaise. Les élus des deux communautés de communes se sont rapprochés pour l'élaboration d'un SCOT commun aux deux communautés de communes, le SCOT du Cubzaguais-Nord Gironde dont l'approbation est prévue en été 2025.

La stratégie et les objectifs définis dans le PCAET doivent être repris dans les documents d'urbanisme. En effet, les documents d'urbanisme stratégiques sont et doivent être de véritables leviers de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement durable du territoire, reposant sur la facilitation des transitions énergétiques et écologiques.

#### Mesures opérationnelles

#### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2027

#### Intégrer les enjeux paysagers, architecturaux et patrimoniaux liés à l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture dans le PLUi :

- Créer une charte sur les enjeux paysagers, architecturaux et patrimoniaux liés à l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture en tant que complément et préconisation pour le PLUi
- Identifier les éléments clés à protéger et à promouvoir dans le patrimoine : recommandation par zone (ZA, bourg...)
- Définir les lignes directrices architecturales pour guider le développement du territoire en privilégiant les emplacements moins visibles
- Impliquer les acteurs internes et externes pour recueillir leurs avis
- Traduire la charte architecturale et patrimoniale en règlement, selon les critères de superficie à respecter et mettre en place un mécanisme de suivi

#### Réaliser une charte des bonnes pratiques du PLUi :

- Réaliser un diagnostic du territoire, identifier les enjeux, atouts, contraintes et besoins
- Créer une charte des bonnes pratiques du PLUi qui intègre entre autres les éléments suivants:
  - ✓ Peindre en blanc les toitures plates de bâtiments type tertiaires avec un revêtement imperméable en surface bitumineuses, cela améliorera le confort intérieur et réduira les coûts énergétiques de climatisation
  - ✓ Recourir par exemple aux matériaux biosourcés pour optimiser le déphasage thermique par un choix de matériaux adaptés pour les bâtiments à déployer sur les lieux d'accueil du public le plus sensible aux fortes chaleurs (petite enfance, personnes âgées...)



	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Concilier le photovoltaïque et la végétalisation sur toitures (Loi ZAENR) en fonction des zones d'ensoleillement</li> <li>✓ Végétaliser les murs avec des plantes grimpantes (non dégradantes pour les murs) qui permettent de faire de l'ombre, de séquestration du carbone et de réduire le besoin en froid des bâtiments</li> <li>✓ Créer des zones tampons</li> <li>✓ Imposer des pourcentages d'espaces verts et plantations</li> <li>✓ Imposer le recours aux énergies renouvelables</li> <li>✓ Définir des zones avec recommandations particulières</li> </ul> <p>- Engager une démarche participative pour créer cette charte des bonnes pratiques</p>
	<p><b>Prévoir une étude d'opportunité de réseau de chaleur collectif pour les nouvelles opérations d'aménagement groupées :</b></p> <p>Au-delà des enjeux stratégiques et politiques pour une collectivité, un projet de création de réseau de chaleur ne peut se concrétiser qu'après avoir démontré sa pertinence technique et sa viabilité économique, à travers une étude de faisabilité.</p>
<p><b>Sous-actions planifiées ou en cours</b> <i>Année de démarrage : 2025</i></p>	
	<p><b>Traduire le PCAET par des prescriptions dans les documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des prescriptions à intégrer dans les documents d'urbanisme</li> <li>- Employer un langage technique bien clair pour éviter les interprétations différentes</li> <li>- Utiliser les outils cartographiques pour mettre en place les prescriptions</li> <li>- Impliquer les acteurs concernés</li> </ul>
	<p><b>Organiser le rabattement à vélo vers les arrêts de transports en commun, gares, haltes, aires de covoiturage à travers la mise en œuvre du plan vélo</b></p>
	<p><b>Planter des arbres en ville pour lutter contre les îlots de chaleur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couvrir les parkings et les rues d'arbres pour recréer des zones d'ombre pour lutter contre les îlots de chaleur</li> <li>- S'appuyer sur des programmes tels que ARBOClimat, Adaptaville ou CESAME pour sélectionner les essences les plus adaptées aux territoires et résilientes au changement climatique</li> <li>- Limiter les coupes des arbres en forêt et en ville pour les projets de lotissement</li> <li>- Mettre en place un programme de participation citoyenne à la replantation dans un espace public</li> </ul>
	<p><b>Lutter contre la vacance des logements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur les primes disponibles</li> <li>- Communiquer sur les avantages fiscaux et aides (conventionnement, loyer, déficit foncier, éco-prêt à taux zéro)</li> <li>- Prospecter les propriétaires bailleurs identifiés lors de l'étude action logements vacants</li> </ul>
<p> <b>Acteurs à impliquer</b></p>	
<p><b>Porteur de l'action : CCLNG</b></p>	
<p><b>Services concernés</b></p>	<p><b>Partenaires externes</b></p>

Service Habitat Service Aménagement Service Urbanisme	CAUE CEREMA DDTM CD 33 Région NAM A'urba Etat Département SDEEG ADEME OPAH SEGAT SNCF
---	--

Réduction des émissions de GES	Non quantifiable	Réduction des consommations d'énergie	Non quantifiable	Amélioration de la qualité de l'air	Non quantifiable
Augmentation du stockage carbone	Non quantifiable	Développement des EnR	Non quantifiable	Adaptation aux vulnérabilités	Non quantifiable

 <b>Moyens humains et financiers</b>
Moyens humains : Chargé de mission habitat

 <b>Difficultés de mise en œuvre</b>
Trouver l'équilibre entre trop de contraintes à l'urbanisation et préservation du cadre de vie, vecteur d'attractivité.

 <b>Evaluation environnementale stratégique</b>

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif</b>
Évolution du nombre de logements vacants (%)	Objectif de réduire le nombre de logements vacants de 65 d'ici 2030
Part des autorisations d'urbanisme intégrant les énergies renouvelables et/ou matériaux biosourcés et/ou équipements bioclimatiques et/ou végétalisation des murs et/ou toitures (%)	
Part des autorisations d'urbanisme sur les projets d'envergure intégrant les matériaux biosourcés et/ou équipements bioclimatiques et/ou végétalisation des murs et/ou toitures (%)	

### 3.1.4. Fiche 1.4 : Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public, des acteurs du territoire, des élus ainsi qu'un évènement Climat-Air-Energie sur le territoire

#### AXE 1 : Impulser et animer la dynamique du PCAET

#### Objectif 4 | Sensibiliser et communiquer sur les sujets Climat-Air-Energie pour tout public (agents, scolaires, citoyens, élus)

#### Action n° 1-4 | Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public, des acteurs du territoire, des élus ainsi qu'un évènement Climat-Air-Energie sur le territoire

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

La Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, comme la grande majorité du territoire français, a été confrontée ces dernières années aux signaux forts de dérèglements climatiques (canicule, sécheresse, feux, manque d'eau...).

Dans ce contexte, le PCAET est un outil permettant de relayer à l'échelle locale les enjeux climatiques, à faciliter leur appropriation et surtout à permettre l'émergence de projets et de réalisations concrètes en faveur d'un développement durable du territoire.

C'est pourquoi il est essentiel, au regard de l'ampleur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, de la diversité des sujets et de la temporalité nécessitant un travail en continu avec les acteurs du territoire pour permettre une évolution collective, de viser à mettre en place un dispositif d'animation, d'information, de partage et de suivi porté par la collectivité afin de :

- Mettre en œuvre une politique « Air Énergie Climat » ambitieuse et transverse sur le territoire.
- Créer une dynamique territoriale du Plan Climat et susciter une adhésion à cette dynamique en accompagnant la diffusion du PCAET auprès des acteurs et habitants du territoire.
- Faire partager l'importance et l'urgence à agir pour les transitions écologique et énergétique.
- Favoriser les partages d'expériences et la mise en œuvre d'actions collectives.

Objectif opérationnel :

- 80% des ménagers sensibilisés d'ici 2030 aux enjeux de sobriété énergétique

#### Mesures opérationnelles

##### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2027

**Créer un évènement sur le territoire en lien avec les sujets Climat Air Energie au cours des 6 prochaines années :**

Créer un évènement de sensibilisation à destination du Grand Public au cours des 6 prochaines années aux problématiques liées à l'environnement (eau, air, climat, biodiversité, déchets, recyclage, bonne utilisation du bois et des matières dangereuses, risque inondation, etc) en général et faire connaître les solutions d'accompagnement pour les particuliers leur permettant de faire évoluer leurs pratiques ou de s'équiper (ex : Fête de l'arbre, fête du climat).



	<p>Cette animation pourrait se faire avec les acteurs présents sur le territoire et sur la présentation de solutions plus respectueuses de l'environnement pour faire évoluer les pratiques.</p> <p>Par ailleurs, la fiche action sur l'information sur les risques des feux de forêts prévoit l'organisation d'animations sur les événements en lien avec la nature/la forêt, sur la sensibilisation à la protection de la forêt, sur les risques des mauvais comportements (par le SDIS). Les événements sur cette thématique pourraient être intégrés à l'évènement de sensibilisation du Grand Public.</p>
<p><b>Sous-actions planifiées ou en cours</b> <i>Année de démarrage : 2025</i></p>	
	<p><b>Mettre en place un plan de communication, de sensibilisation et d'information à destination du Grand Public, des acteurs du territoire et des élus :</b></p> <p>Mener des campagnes de sensibilisation et d'information à destination du Grand Public, des acteurs du territoire et des élus via les différents outils de communication disponibles (réseaux sociaux, magazine, journal, site internet, etc).</p> <p>Il est proposé par exemple d'impliquer la population par des actions à mener sur les réseaux sociaux (exemple : « Vous avez œuvré en faveur de la nature ce week end, postez votre photo »).</p> <p>Il est également proposé de réaliser des mini-vidéos de sensibilisation.</p> <p>Mettre en place une newsletter, comprenant les aides disponibles, les événements sur le climat, les avancées du Plan Climat, Plan Vélo, projets d'énergie renouvelable, etc.</p> <p><b>THEME ENERGIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser sur la réalisation des rénovations à haute qualité environnementale et à énergie positive : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer la communication sur les divers dispositifs habitat (ICARE/OPAH/France Rénov) via différents canaux de communication</li> <li>✓ Sensibiliser les espaces d'accueil à rediriger les administrés vers les dispositifs habitat</li> <li>✓ Communiquer sur les aides disponibles</li> </ul> </li> <li>- Sensibiliser sur la sobriété énergétique, informer sur les aides à la rénovation énergétique,</li> <li>- Sensibiliser/informer le grand public et les élus sur les réseaux énergétiques et le développement des énergies renouvelables</li> </ul> <p><b>THEME BIODIVERSITE/AGRICULTURE/FORÊTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser sur le rôle et la préservation des zones humides</li> <li>- Sensibiliser les agriculteurs et viticulteurs sur les nouvelles pratiques agricoles et viticoles plus respectueuses de l'environnement, sur la diversification des espèces agricoles et sur l'agroforesterie, communiquer sur les efforts déjà faits par les acteurs pour montrer que l'évolution est possible et les inciter à rejoindre la démarche</li> </ul> <p><b>THEME MOBILITE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser sur la mobilité durable</li> </ul> <p><b>THEME QUALITE DE L'AIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser sur l'importance d'utiliser des peintures moins solvantées</li> <li>- Sensibiliser sur l'impact négatif de certains modes de chauffage : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en avant le bois adapté à l'usage des foyers utilisés</li> </ul> </li> </ul>

- ✓ Prendre en compte l'origine des pellets et granulés utilisés pour s'assurer de l'impact environnemental
- ✓ Changer les chaudières fioul et bois peu performantes et informer sur les aides existantes via les communes, réseaux sociaux, etc comme par exemple communiquer sur les primes « déposer de cuve » de fioul via l'ANAH
- ✓ Promouvoir les systèmes de chauffage décarbonés
- ✓ Renforcer le partenariat avec les artisans (organisation d'évènements pour échanger sur la réglementation de l'ANAH en vigueur)
- ✓ Promouvoir la plateforme ICARE, OPAH

#### THEME VULNERABILITE DU TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Sensibiliser sur les risques de construction liés au retrait gonflement des argiles : représenter le degré de risque de retrait/gonflement de la zone (faible/moyen/fort) et les impacts potentiels
- Sensibiliser sur la protection des forêts pour réduire le risque incendie
- Communiquer sur les futurs risques liés aux changements climatiques
- Sensibiliser sur la désimperméabilisation pour réduire le risque inondation

#### THEME EAU

- Sensibiliser sur la gestion de l'eau et sur les écogestes à mettre en œuvre pour moins consommer d'eau

#### THEME DECHETS

- Communiquer sur les possibilités de laisser ses emballages dans les grandes surfaces

#### Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation à destination des communes :

- Poursuivre l'animation auprès des communes en partenariat avec le SMICVAL sur le sujet des déchets
- Informer sur les contrats chaleur renouvelable pour le développement des petits réseaux de chaleur
- Organiser des interventions ou des stands sur les marchés
- Diffuser sur les écrans dans les communes et à la CCLNG des vidéos de sensibilisation
- Sensibiliser et former les élus sur les enjeux de transitions (MOOC, "Elus pour agir", etc.)
- Créer une Bibliothèque numérique des transitions dans laquelle les élus, les techniciens ou les autres acteurs de la collectivité peuvent se référer en fonction des thématiques (Guide ADEME, guide CEREMA, outils agence de l'eau etc.)

### Acteurs à impliquer

#### Porteur de l'action : CCLNG

Services concernés	Partenaires externes
Pôle communication CIAC Office de Tourisme OPAH	Syndicats rivière Département Communes/CDC Europe Office du tourisme Associations naturalistes Syndicats viticoles

	DREAL CDC (HG) Enedis OPAH SOLIHA ADEME Restos du Cœur CIAS Epicerie sociale et solidaire Acteurs locaux (boulangers, meuniers, agriculteurs..) SMICVAL TOWS OPAH Mission locale
--	---

Réduction des émissions de GES	-0,5 kt CO2e	Réduction des consommations d'énergie	-9 GWh	Amélioration de la qualité de l'air	-0,5 t NOx -0,1 t SO2 -4 t COVNM -0,3 t NH3
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

### Moyens humains et financiers

Moyens humains :  
 Temps humain pour organiser ces différentes sensibilisations et l'évènement sur le territoire en lien avec les sujets Climat Air Energie

Moyens financiers :  
 Budget communication  
 Budget évènementiel

### Difficultés de mise en œuvre

- Capacité à mobiliser les élus et la population
- Attention à porter au temps de mobilisation des participants
- Manque de moyens humains et financiers des collectivités

### Evaluation environnementale stratégique

### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre de manifestation sur le climat, air, énergie par an (TETE)	1 à réaliser d'ici 2030
Nombre de communications faites annuellement sur les sujets environnementaux	1 communication par mois

### 3.1.5. Fiche 1.5 : Sensibiliser les plus jeunes

#### AXE 1 : Impulser et animer la dynamique du PCAET

#### Objectif 4 | Sensibiliser et communiquer sur les sujets Climat-Air-Energie pour tout public (agents, scolaires, citoyens, élus)

#### Action n° 1-5 | Sensibiliser les plus jeunes

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

La réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial nécessite l'implication de tous, les instances publiques, les chambres consulaires, etc., mais également des parties prenantes du territoire et des citoyens. La Communauté de Communes Latitude Nord Gironde doit donc, en plus de la sensibilisation prévue auprès du Grand Public et de ses communes, éduquer la nouvelle génération aux enjeux environnementaux et du changement climatique.

#### Mesures opérationnelles

#### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

#### Réaliser une éducation au climat pour les scolaires, les associations sportives, les accueils de loisirs et le service Jeunesse :

- Développer des actions de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires et jeunes enfants pour faire prendre conscience des impacts des enjeux climatiques à une plus large échelle et inciter à l'action individuelle pour un impact collectif.  
Les thèmes qui pourraient être traités sont par exemple :
  - ✓ Les économies d'énergie,
  - ✓ Les économies d'eau,
  - ✓ La réduction de la consommation de viande,
  - ✓ La rationalisation des déplacements,
  - ✓ La consommation de produits locaux
  - ✓ La réduction de la surconsommation et recours plus fréquent à la réparation (*par exemple : ne pas changer de smartphone tous les ans...*)
- Offrir aux enseignants un plan de sensibilisation « Clé en main » sur les enjeux environnementaux et du changement climatiques
- Proposer des temps pédagogiques et ludiques en classe (accompagner les enseignants et les animateurs et bénévoles des associations)
- Rajouter des actions de sensibilisation sur les parcours COTEAC en lien avec les enjeux environnementaux et du changement climatique, voire orienter un parcours d'Éducation Artistique et Culturelle sur l'environnement.

**Sous-actions planifiées ou en cours**

Année de démarrage : 2025

**Améliorer la qualité de l'air dans les structures d'accueil petite enfance :****AU SEIN DES STRUCTURES**

Ce projet est en cours sur la Haute Gironde. Il s'agit d'une action en Annexe 3 du Contrat Local de Santé.

- Utiliser des produits ménagers plus sains
- Mettre en place un guide des bonnes pratiques (équipes - agents)
- Mettre en place un livret pour faire les relevés,
- Définir un plan d'actions
- Afficher annuellement le suivi et l'évolution des impacts et les améliorations constatées
- Organiser des ateliers de sensibilisation des parents pour poursuivre les bonnes pratiques à la maison
- Obtenir une labellisation

**LORS DES CONSTRUCTIONS**

- Prévoir les exigences qualité de l'air dans la construction du futur ALSH de Civrac en particulier dans le cahier des charges initial.

** Acteurs à impliquer****Porteur de l'action : CCLNG / SDEEG**

Services concernés	Partenaires externes
Service environnement EAJE CIAC Coordo Petite Enfance ALSH Coordo Jeunesse Directrice Enfance Jeunesse et sports Coordo Équipements Sportifs	Communes Écoles Collèges Département Associations environnementales ADEME CLS Assos sportives PMI Hôpital Blaye IREPS -NA Léo Lagrange Rectorat

Réduction des émissions de GES	Non quantifiable	Réduction des consommations d'énergie	Non quantifiable	Amélioration de la qualité de l'air	Non quantifiable
Augmentation du stockage carbone	Non quantifiable	Développement des EnR	Non quantifiable	Adaptation aux vulnérabilités	Non quantifiable

** Moyens humains et financiers**



Action qualité de l'air EAJE : 50 000€ sur la Haute Gironde (sur 3 ans)  
 Accompagnement pris en charge par le SDEEG auprès des écoles primaires

**⚡ Difficultés de mise en œuvre**

- Suivi dans la durée
- Faire adhérer les familles et diffuser les bonnes pratiques

**🌱 Evaluation environnementale stratégique**

**▶ Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées annuellement auprès des scolaires et des jeunes enfants	6 classes accompagnées par an
Évolution positive du nombre d'actions mises en place annuellement dans les établissements à l'initiative des jeunes et professionnels suite aux actions de sensibilisation	

## 3.2. Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

Selon le bilan énergétique de la CCLNG présenté dans le diagnostic territorial, les produits pétroliers représentent en 2019 l'énergie la plus consommée sur le territoire avec près de 70% des **consommations totales**. L'électricité est la deuxième énergie la plus consommée avec 14% de la consommation finale. Enfin, on trouve dans une moindre mesure les consommations de bois-énergie (6%), de biocarburants incorporés aux carburants conventionnels (5%), de gaz (3%) et de chaleur primaire renouvelable (2%).

Le bilan énergétique montre également qu'en 2019, 37% de **l'énergie d'origine renouvelable consommée** sur le territoire provient du bois-énergie, 33% de la part des biocarburants intégrée aux carburants conventionnels, 19% de l'électricité (93% grâce à la part renouvelable du réseau électrique national et 7% grâce aux installations photovoltaïques du territoire) et pour 11% de la chaleur primaire renouvelable.

D'autre part, les **productions d'énergies renouvelables** sur le territoire de la CCLNG en 2019 représentent 7% (43 GWh) des consommations finales. Même si cette production a été multipliée par deux depuis 2010, notamment par la filière bois-énergie et le solaire photovoltaïque, il est essentiel de continuer à faire évoluer cette production dans le but **de réduire la dépendance aux énergies fossiles et aux importations énergétiques**.

Pour la CCLNG, le développement des énergies renouvelables représente une véritable opportunité pour le territoire d'apprendre à consommer moins d'énergie et une énergie plus locale. Au-delà des **efforts de sobriété et d'efficacité énergétique**, l'importance des énergies choisies dans la consommation du territoire est primordiale. L'objectif est de réduire la part et la dépendance aux énergies fossiles en les substituant par des énergies renouvelables et de récupération, tout en s'assurant d'un apport énergétique suffisant le tout pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

### 3.2.1. Fiche 2.1 : Anticiper le développement des réseaux énergétiques

## AXE 2 : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

### Objectif 1 | Anticiper le développement des réseaux énergétiques, électriques et gaz, en cohérence avec le développement des énergies renouvelables

#### Action n° 2-1 | Anticiper le développement des réseaux énergétiques

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

La Communauté de Communes Latitude Nord Gironde a défini dans le cadre de la stratégie de son PCAET le développement des énergies renouvelables comme par exemple le photovoltaïque et plus faiblement la méthanisation.

L'anticipation du développement des réseaux énergétiques dans le cadre d'un plan climat s'inscrit dans un contexte global de transition vers un système énergétique plus durable, résilient et respectueux du climat. Cela nécessite une planification minutieuse, une coordination entre les différents acteurs en charge des réseaux électriques et de gaz et une volonté politique forte pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie du PCAET.

Objectif opérationnel :

- Faciliter l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux de distribution d'électricité et de gaz

#### Mesures opérationnelles

##### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

##### Cartographier les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA ENR) :

- Recenser l'ensemble des ZA ENR des communes
- Prendre en compte les ZA EnR dans le SCoT et le PLUi
- Pour l'électricité et le gaz, identifier les gisements, les projets actuels, les projets futurs et les opportunités de raccordement au réseau de gaz
- Avoir une vision régulière sur l'évolution des projets
- Renforcer le lien avec RTE et ENEDIS

##### Avoir une meilleure connaissance des projets de développement d'électricité renouvelable sur le territoire :

- Transmettre aux mairies l'ensemble des projets de développement d'électricité renouvelable pour que les élus disposent de ces données puis les confronter aux capacités de raccordement des postes de transformation du territoire en faisant le lien avec le pôle EnR de la DDTM (en lien avec l'action menée dans le cadre du schéma directeur des énergies renouvelables et inversement, que les communes informent la CCLNG des projets d'énergies renouvelables sur leur territoire
- Compléter le processus de validation des projets d'énergie renouvelable du pôle DDTM :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proposer à la DDTM d'informer et de demander les avis des collectivités (compatibilité avec la stratégie PCAET) et d'Enedis (lien avec la capacité d'accueil et le développement des réseaux) ainsi que l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (SDEEG33)</li> <li>- Demander à l'ALEC/AREC/SDEEG les données disponibles annuellement sur le suivi des installations d'énergie renouvelable</li> </ul>
	<p><b>Être relais du dispositif contrat chaleur renouvelable territorial auprès des entreprises et des collectivités et étudier le développement des réseaux de chaleur :</b></p> <p>Le contrat chaleur renouvelable territorial est un contrat de délégation de l'ADEME au Département et en partenariat avec l'ALEC et le SDEEG pour accompagner, financièrement et techniquement, le développement des projets d'énergie thermique renouvelable et de récupération.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être le relais du dispositif : celui-ci permet aux bénéficiaires d'être accompagnés dans leur projet d'installation d'énergie thermique renouvelable - géothermie, solaire thermique, récupération de chaleur fatale, bois énergie - et des réseaux de chaleur qui y sont associés. Cet accompagnement s'étend tout au long du projet, de la note d'opportunité au suivi d'exploitation, et permet d'obtenir un financement jusqu'à hauteur de 80% (études et investissements).</li> <li>- Étudier le développement des réseaux de chaleur sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Solliciter le contrat chaleur renouvelable pour identifier les zones présentant un intérêt à être raccordée à un réseau de chaleur (pour collectivités ou acteurs privés)</li> <li>✓ Étudier les filières d'approvisionnement (géothermie, biomasse) en lien avec le BRGM et l'outil du CEREMA</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Sous-actions planifiées ou en cours</b> <i>Année de démarrage : 2027</i></p>	
	<p><b>S'assurer de la capacité des réseaux de gaz existants pour accueillir des projets de méthanisation et autres projets de production de gaz vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se mettre en relation avec le gestionnaire des réseaux de gaz pour s'assurer de la capacité disponible pour accueillir de nouveaux projets de méthanisation et de production de gaz vert (gazéification hydrothermale, pyrogazéification, électrolyse avec ou sans méthanation)</li> </ul>

## Acteurs à impliquer

### Porteur de l'action : CCLNG

Services concernés	Partenaires externes
CCLNG-ADS Chargée de mission développement économique	Communes DDTM ENEDIS AODE ALEC AREC SDEEG CCI ADEME Département CRE Outils cartographiques : CEREMA, IGN Open Data : Agence ORE, ODRE RTE GRDF, GRT gaz

	Caparéseau.fr BRGM
--	-----------------------

Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

 **Moyens humains et financiers**

Moyens humains :  
1/15<sup>ème</sup> ETP

 **Difficultés de mise en œuvre**

Mobilisation des communes pour passer à l'acte

 **Evaluation environnementale stratégique**

 **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Nouveaux projets EnR annuellement mis en service sur le territoire	3 projets annuels
Evolution de la capacité de raccordement électrique (capa réseaux, données Odré, données ALEC, données S3EnR, données AREC, données ENEDIS)	

### 3.2.2. Fiche 2.2 : Développer le solaire sur le territoire

## AXE 2 : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

### Objectif 2 | Développer les énergies renouvelables sur le territoire et les filières biosourcées : bois énergie et bois construction

#### Action n° 2-2 | Développer le solaire sur le territoire

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

Le diagnostic « Air Énergie Climat » du PCAET identifie l'énergie solaire photovoltaïque comme le principal potentiel exploitable de production d'énergie renouvelable sur le territoire. Ceci représente une production estimée de 279 GWh (59% du potentiel total en énergie renouvelable). Une grande partie de ce potentiel constitue en l'équipement en panneaux solaires des toitures des particuliers mais aussi les sols et les ombrières ce qui passe impérativement par une implication massive des citoyens et des entreprises, propriétaires des biens.

Sur la base de ce potentiel, une stratégie de développement des énergies renouvelables a été définie par les élus aux horizons 2030 et 2050. L'objectif opérationnel retenu par les élus est de planifier 56 GWh de solaire photovoltaïque en plus d'ici 2030.

Objectif opérationnel :

- 56 GWh de photovoltaïque en plus d'ici 2030 soit environ 5 GWh/an

#### Mesures opérationnelles

##### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

#### Développer le photovoltaïque sur le territoire :

##### AGRIVOLTAÏSME

- Encourager les projets relevant de l'agrivoltaïsme au sens de la loi, qui permettent une diversification et une sécurité financière pour les porteurs de projet
- Se mettre en relation avec le pôle ENR pour les autorisations

##### AU SOL ET OMBRIERES

- Développer le photovoltaïque sur les zones artificialisées (toitures, ombrières, sites pollués, décharges, anciennes carrières) en se conformant à minima aux textes législatifs :
  - ✓ Neuf - Parkings d'une surface de plus de 500 m<sup>2</sup> : installation sur la moitié de la surface
  - ✓ Neuf - Toiture bâtiment hors immeubles de bureaux (Surface de plus de 500 m<sup>2</sup>)
  - ✓ Neuf - Toiture bâtiment immeuble bureaux (Surface de plus de 1000 m<sup>2</sup>)
  - ✓ Existant - Parking d'une surface de plus de 500 m<sup>2</sup> : installation sur moitié de la surface
  - ✓ Existant - Toiture hors résidentiel (surface de plus de 500 m<sup>2</sup> au sol)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings pour réduire l'exposition du sol au soleil (Loi APER)</li> <li>- Intégrer des éléments dans le PLUi sur la base des zones d'accélération de la loi ENR et informer des dispositions sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les nouvelles constructions (habitation et bâtiments industriels)</li> <li>- Identifier des sites au sol ou flottant pouvant accueillir des installations photovoltaïques (site pollué, carrière décharge, lac d'irrigation)</li> </ul> <p><b>TOITURES PRIVEES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments privés existants en devenant le relais d'aides nationales et régionales, notamment via la plateforme ICARE qui accompagne bien sur ce sujet</li> </ul> <p><b>AUTO-CONSOMMATION SIMPLE OU COLLECTIVE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le lien avec les communautés énergétiques, notamment pour l'auto-consommation</li> </ul>
	<p><b>Concilier la mise en place de photovoltaïque sur les parkings avec la végétalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les parkings sur lesquels la végétalisation serait prioritaire sur le développement du photovoltaïque par rapport aux îlots de chaleur urbain</li> <li>- Installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings soumis aux dispositions de la loi si leurs caractéristiques le leur permettent</li> </ul>
	<b>Étudier la possibilité de mettre en place un cadastre solaire</b>
	<b>Étudier la possibilité de lancer une démarche participative de production photovoltaïque auprès des communes, des particuliers, voire des entreprises et en priorité sur des espaces déjà anthropisés</b>

## Acteurs à impliquer

### Porteur de l'action : Porteurs de projet

#### Services concernés

Service Administration du Droit des Sols  
Service Urbanisme et Aménagement de l'espace

#### Partenaires externes

Pôle EnR  
Collectivités  
Etat et propriétaires via des institutions conseillères  
Porteurs de projets  
Chambre d'agri  
Région  
Département  
ALEC  
Enedis  
RTE  
Cabinets/agences d'urbanisme  
SDEEG  
SEM GIRONDE ENERGIES  
CEREMA  
CRER

Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	+56 GWh	Adaptation aux vulnérabilités	-

### Moyens humains et financiers

Moyens financiers :

Aide régionale :

Aides aux études d'opportunité, de faisabilité et au démarrage des projets d'auto-consommation collective multi-acteurs

### Difficultés de mise en œuvre

Complexité de mise en œuvre de ce type de projets

### Evaluation environnementale stratégique

**Enjeux :** Le photovoltaïque au sol modifie le paysage s'il existe des co-visibilités entre le projet et des éléments de paysage, sans pour autant constituer une nuisance visuelle. Le photovoltaïque au sol peut menacer la biodiversité sur site en créant des zones d'ombres et en limitant la circulation des espèces. Il convient donc de sélectionner les sites avec les enjeux de biodiversité les plus faibles

En outre, le développement du photovoltaïque au sol ne doit pas compromettre les objectifs nationaux et locaux en matière de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et d'atteinte du Zéro artificialisation nette des sols en 2050.

**Mesures à mettre en place pour éviter et réduire :**

- Être vigilant sur les enjeux environnementaux des sites susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques, notamment s'ils sont à moins de 1 000 m d'une zone Natura 2000.
- Veiller à l'intégration paysagère des projets.
- Les projets photovoltaïques au sol devront répondre aux critères définis par la réglementation en vigueur permettant de les exempter du décompte de la consommation d'espaces.

### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre annuel de nouveaux projets de photovoltaïque sur le territoire	1 centrale au sol d'ici 2030 et 1 ombrière par an
Production annuelle d'électricité renouvelable sur le territoire (GWh) (TETE)	Objectif : +5 GWh/an
Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab) (TETE)	
Le projet photovoltaïque est-il situé à plus de 1000m de la zone Natura 2000 ? (Oui/Non)	

---

En phase exploitation de l'installation photovoltaïque, existe-t-il un suivi des espèces fréquentant le site ? (Oui/Non)	
--	--

### 3.2.3. Fiche 2.3 : Développer la chaleur renouvelable sur le territoire

## AXE 2 : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

### Objectif 2 | Développer les énergies renouvelables sur le territoire et les filières biosourcées : bois énergie et bois construction

#### Action n° 2-3 | Développer la chaleur renouvelable sur le territoire

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

Le diagnostic « Air Énergie Climat » du PCAET identifie parmi les différentes sources d'énergie renouvelable des sources de production de chaleur comme la méthanisation ou la biomasse. Le potentiel de méthanisation représente 3% du potentiel global toutes énergies confondues (soit 13 GWh) et la biomasse a un potentiel de 6% (soit 26 GWh).

Sur la base de ce potentiel, une stratégie de développement des énergies renouvelables a été définie par les élus aux horizons 2030 et 2050. L'objectif opérationnel retenu par les élus est de planifier 2 GWh de méthanisation d'ici 2030, 26 GWh de biomasse d'ici 2030 (même production qu'actuellement) dont 3 GWh de biomasse locale.

Par ailleurs, une partie des futures constructions sera en construction bois (20 constructions bois par an en 2030).

Il est important de travailler sur les différentes sources d'énergie disponible. La collectivité souhaite ainsi contribuer au développement des projets de méthanisation sur le territoire et inciter à la structuration d'une filière bois énergie et bois construction.

Objectifs opérationnels :

- 2 GWh de méthanisation d'ici 2030 et 4 GWh supplémentaires d'ici 2050
- 26 GWh de biomasse d'ici 2030 dont 3 GWh de biomasse locale
- 20 constructions bois par an en 2030 et 50 constructions bois par an en 2050

#### Mesures opérationnelles

##### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

##### Contribuer et accompagner le développement des projets de méthanisation :

- Prendre en compte les zones d'accélération ENR
- Envisager des coopérations avec les territoires voisins pour optimiser les potentiels notamment sur les biodéchets.
  - ➔ En lien avec la fiche « Vers un territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » sur la mise en place d'une plateforme de compostage

	<p><b>Faire connaître le process de pyrogazéification et s'assurer du bilan carbone favorable de cette technologie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les potentiels de biomasse sèche (vigne, bois issus de l'industrie, Combustibles solides de récupération (CSR)) pour les valoriser via la pyrogazéification. La valorisation peut aussi se faire via le bois-énergie/paillage/compost et litière.</li> <li>- Se rapprocher des territoires voisins pour étudier l'opportunité d'une expérimentation supra-EPCI</li> </ul>
	<p><b>Entrer en relation avec la Chambre d'agriculture pour étudier les opportunités et développer de nouvelles cultures comme matériaux biosourcés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver des débouchés sur les terrains viticoles libres (houblon, miscanthus, cultures chanvre) en sollicitant la Chambre d'Agriculture ou d'autres structures comme Agrobio pour connaître les espèces climato-compatibles pour la Haute Gironde et organiser des réunions sur la diversification des cultures <i>Pour information : Au sein de la Chambre d'Agriculture, la filière chanvre est bien accompagnée (production, transformation, commercialisation)</i></li> <li>- Faire le lien avec le projet de coopérative carbone en construction par Bordeaux Métropole</li> <li>- Inciter à la construction biosourcée</li> </ul>
	<p><b>Prévoir une étude de faisabilité de réseau de chaleur collectif pour les nouvelles opérations d'aménagement groupées</b></p> <p>➔ Lien vers la fiche « Planifier l'urbanisme durable »</p>
<p><b>Sous-actions planifiées ou en cours</b> <i>Année de démarrage : 2027</i></p>	
	<p><b>Inciter à la structuration d'une filière bois (filière bois d'œuvre et filière bois énergie) :</b></p> <p><b>FILIERE BOIS D'ŒUVRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le lien pour cette filière avec la diversification des essences (pour les constructions neuves en bois ou les rénovations des bâtiments anciens)</li> <li>- Favoriser le bois d'œuvre dans les itinéraires sylvicoles</li> <li>- Mobiliser les artisans locaux et les acteurs de la filière</li> <li>- Affiner le potentiel bois d'œuvre disponible sur le territoire</li> </ul> <p><b>FILIERE BOIS ENERGIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'usage des déchets de scierie, des bois non valorisables en construction (voire papeterie) pour faire du bois énergie</li> <li>- Affiner le potentiel bois énergie disponible sur le territoire</li> </ul> <p><b>FILIERES CONFONDUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler avec les acteurs de la filière bois et en coopération avec d'autres territoires à la structuration de la filière bois locale à destination de la construction et du bois énergie (avec CNPF, CD33, région, etc)</li> </ul>
<p> <b>Acteurs à impliquer</b></p>	
<p><b>Porteur de l'action : CCLNG</b></p>	
<p><b>Services concernés</b></p> <p>Service Développement Economique</p>	<p><b>Partenaires externes</b></p> <p>Région Bureau d'études</p>

	Chambre d'Agriculture CUMA DDTM ORDT DREAL TERGA CDC Sdeeg33 Alec33 AREC Région (METHANACTION), NeoTerra Département ADEME GRDF, GRT Terega CUMA URCOFOR AAMF ATEE France gaz renouvelable FNCCR CRPF CNPF
--	--

Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	+0,2 kt CO2e	Développement des EnR	+2 GWh	Adaptation aux vulnérabilités	-

 **Moyens humains et financiers**

Moyens financiers :  
 Aides régionales / dispositif de l'UE :  
 Soutien à la méthanisation  
 Micro-méthanisation

 **Difficultés de mise en œuvre**

- Éviter de mettre en concurrence les actions sur la protection de la biodiversité/usage de la forêt
- Mettre en relation les apporteurs d'intrants méthanisables

 **Evaluation environnementale stratégique**

**Au sujet de la méthanisation**

**Enjeux :**

Des efforts d'intégration paysagère doivent être menés avec un architecte expert de préférence afin de gêner le moins possible les riverains. L'épandage des digestats sur les terres agricoles permet une augmentation de

l'activité biologique des sols à long terme. Attention toutefois à l'hyper fertilisation en nitrates. Utiliser les bonnes pratiques d'épandage. Des fuites accidentelles et de mauvaises pratiques d'épandage des digestats sur les terres agricoles et des fuites peuvent amener à une pollution des nappes phréatiques. Réaliser des diagnostics réguliers. Attention à l'allocation des terres. Certaines terres peuvent être mobilisées pour la production énergétique au détriment de la production alimentaire. Risques de pollution de l'air si les technologies adaptées ne sont pas utilisées (épandage des digestats). Risques de nuisances olfactives notamment lors de la livraison et du stockage des biodéchets.

**Mesure à prendre en compte pour éviter et réduire les impacts :**

- ✓ Mettre en place des bonnes pratiques d'installation du projet de méthanisation pour éviter les risques et la dégradation du paysage et de qualité de vie du voisinage.

**Au sujet de la filière bois énergie**

**Enjeux :**

La mise en place d'une filière bois-énergie peut contribuer à un bon entretien des forêts si la gestion est durable. Il peut donc être intéressant de lancer une étude d'impact avant de développer cette filière. Cependant, l'exploitation forestière, si elle est menée de façon durable, ne porte pas atteinte à la diversité animale et végétale. L'encadrement strict d'une filière bois-énergie avec des pratiques durables et respectueuses permet un entretien des forêts. Il faut prélever la juste quantité et de la bonne manière. Attention, les coupes claires à grande échelle peuvent impacter la ressource en eau si elle concerne un linéaire de plusieurs centaines de mètres.

**Mesure à prendre en compte pour éviter et réduire les impacts :**

- ✓ Mettre en place des bonnes pratiques de gestion durable des forêts de plan d'approvisionnement lors de la réalisation des projets.
- ✓ Ne pas réaliser de coupes claires sur les ripisylves du territoire



**Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Production annuelle de méthanisation sur le territoire (GWh)	2 GWh en 2030
Nombre de construction biosourcée annuellement	20 maisons biosourcées en 2030
Production annuelle de biomasse énergie (GWh)	26 GWh/an en 2030 (même niveau qu'actuellement) dont 3 GWh de production locale
Taux annuel de production d'énergie renouvelable chaleur/froid sur le territoire (%) (TETE)	
Évolution des surfaces de boisements (m2) (source : IGN/ Corine Land Cover)	
Relevé des préconisations de réduction et d'évitement mises en application sur chaque projet de méthanisation (Oui/Non)	
Proportion de consommation de bois local pour l'énergie (%) (source : AREC)	

### 3.2.4. Fiche 2.4 : Se former aux nouveaux métiers de l'énergie et de la construction durable

#### AXE 2 : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

#### Objectif 3 | Rénover les bâtiments, construire durablement, lutter contre la précarité énergétique, travailler sur la sobriété énergétique

#### Action n° 2-4 | Se former aux nouveaux métiers de l'énergie et de la construction durable

Niveau de priorité de l'action : 1b

##### Contexte et objectifs

Les secteurs résidentiel et tertiaire représentent respectivement 22% et 5% de la consommation énergétique du territoire (diagnostic PCAET) en 2019 et respectivement 4,7% et 3,2% des émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2019 selon l'approche réglementaire.

Par ailleurs, le secteur résidentiel est responsable de 68% des émissions de particules fines de diamètre inférieur à 2,5 microns (PM<sub>2,5</sub>) du territoire du fait entre autres de l'utilisation de bois dans des équipements peu performants (foyer ouvert par exemple).

Travailler sur l'efficacité et la sobriété énergétique apparaît donc nécessaire et en particulier former les professionnels du secteur aux nouveaux métiers liés à l'énergie semble indispensable !

Objectif qualitatif :

- Développer la formation des professionnels de la rénovation et de la construction neuve afin de disposer sur le territoire des compétences pour réaliser les travaux de rénovation et de construction.

##### Mesures opérationnelles

#### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2028

**Se rapprocher des organismes de formation (CFM Reignac, compagnies consulaires, etc.) pour former les professionnels aux nouveaux métiers liés à l'énergie :**

- Travailler sur l'identification d'une liste de tous les professionnels de la construction présents sur le territoire : artisans locaux, architectes, maîtres d'œuvre, etc
- Travailler avec la Chambre des Métiers, la Chambre des Commerces et de l'Industrie, la fédération du bâtiment, les compagnies consulaires, les lycées professionnels et les CFA (Centre de formation des apprentis) sur une offre à destination des professionnels et des artisans de la construction et de la rénovation.
- Travailler avec les architectes des Bâtiments de France sur les critères d'acceptabilité de la rénovation énergétique.

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CCLNG</b>	
<b>Services concernés</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Développement Economique	CAPEB CEGIBAT (gaz) CFM Reignac/compagnies consulaires Chambre des Métiers Chambre des Commerces et de l'Industrie Lycées professionnels CFA

Réduction des émissions de GES	Non quantifiable	Réduction des consommations d'énergie	Non quantifiable	Amélioration de la qualité de l'air	Non quantifiable
Augmentation du stockage carbone	Non quantifiable	Développement des EnR	Non quantifiable	Adaptation aux vulnérabilités	Non quantifiable

 <b>Moyens humains et financiers</b>

 <b>Difficultés de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arriver à mobiliser l'ensemble des professionnels du secteur de la construction</li> <li>- Attirer les futurs professionnels dans le secteur des métiers de l'énergie</li> </ul>

 <b>Evaluation environnementale stratégique</b>

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif</b>
Évolution du nombre de formations organisées annuellement	

### 3.2.5. Fiche 2.5 : Rendre les bâtiments privés du territoire durables et sobres

## AXE 2 : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

### Objectif 3 | Rénover les bâtiments, construire durablement, lutter contre la précarité énergétique, travailler sur la sobriété énergétique

#### Action n° 2-5 | Rendre les bâtiments privés du territoire durables et sobres

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

Le secteur résidentiel représente 22% de la consommation énergétique du territoire (diagnostic PCAET) en 2019 et 4,7% des émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2019 selon l'approche réglementaire.

En 2020, le parc de résidences principales datant d'avant 1970 représente 35% du parc global et le parc construit entre 1971 à 2005 représente 39% du parc global (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-243301181#chiffre-cle-3>). Un réel enjeu existe sur le territoire en termes de rénovation énergétique. De plus, le taux de pauvreté sur le territoire est en 2021 de 13,3% (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-243301181>).

La lutte contre la précarité énergétique est donc un enjeu majeur pour ce territoire. Elle permettra de contribuer à la fois à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de vie des populations les plus vulnérables et à renforcer la justice sociale et environnementale.

Par ailleurs, la construction durable est aussi un moyen de stockage carbone et de réduction de gaz à effet de serre et peut contribuer à dynamiser l'économie locale.

Objectif opérationnel :

- Rénover environ 100 maisons/an et 6 appartements par an d'ici 2030 à l'échelle du territoire
- 20 constructions bois par an en 2030 et 50 constructions bois par an en 2050

#### Mesures opérationnelles

##### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

##### Communiquer sur les aides financières pour la rénovation énergétique (OPAH, ICARE, etc ...) :

- Accompagner les propriétaires occupants sur le montage de leur dossier d'aide (outil dématérialisé, vulgarisation du contenu et de la procédure et sensibilisation).
- Communiquer sur les aides financières disponibles en particulier développer la communication sur les réseaux sociaux
- Favoriser les permanences de l'OPAH (opération programmée pour l'amélioration de l'habitat) sur l'ensemble du territoire
- Informer les ménages des solutions gaz compatibles avec la RE2020 afin de remplacer les systèmes vétustes (exemple : faire connaître la pompe à chaleur hybride gaz)



	<p><b>Étudier l'opportunité de mettre en place le permis de louer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier la mise en place du dispositif "Permis de louer" qui est un contrôle des logements mis en location sur le territoire de la CCLNG et qui a plusieurs objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ lutter contre le mal logement et les marchands de sommeil (propriétaires qui abusent de ses locataires en louant très cher un logement indigne)</li> <li>➤ accompagner vers la rénovation des propriétaires bailleurs</li> </ul> </li> <li>- S'assurer que les travaux à conduire intègrent la bonne isolation des logements, un chauffage et une production d'eau chaude décents</li> <li>- Mobiliser des ressources humaines via le recrutement d'un chargé de mission lutte contre l'Habitat Indigne</li> </ul>
<p><b>Sous-actions planifiées ou en cours</b> <i>Année de démarrage : 2025</i></p>	
	<p><b>Accompagner les ménages en situation de grande précarité dans le cadre de l'OPAH :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une synergie et une mutualisation de différents services, MDSI, CAF, FSL, OPAH et chargés de mission lutte contre l'habitat indigne</li> <li>- Contribuer au dispositif du Protocole de Partenariat social en élaborant un projet collaboratif et multi-partenarial</li> <li>- Sensibiliser et favoriser les signalements par des partenaires des dossiers des ménages en grande précarité pour les accompagner dans les dispositifs de rénovation de l'habitat</li> <li>- Renforcer l'accompagnement des ménages éprouvant des difficultés d'ordre technique et financière</li> </ul>
	<p><b>Favoriser la mise en place d'un parc locatif social pour répondre aux besoins, dans le cadre du PLUi :</b></p> <p>Intégrer des objectifs de production de logements locatifs sociaux et d'accèsion à la propriété dans le PLUi</p> <p>Accompagner les propriétaires bailleurs à conventionner les loyers pour l'obtention d'aides à la rénovation selon trois niveaux de loyers :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Loyer intermédiaire (-15% du marché locatif)</li> <li>2- Loyer social (-30% du marché locatif)</li> <li>3- Loyer très social (-45% du marché locatif)</li> </ol> <p>L'abattement fiscal est progressif en fonction du niveau de conventionnement du loyer.</p>
	<p><b>Sensibiliser systématiquement les ménages porteurs d'un dossier OPAH hors rénovation énergétique (adaptation et assainissement) à l'opportunité de réaliser des travaux d'amélioration énergétique sans obligation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le rôle de l'OPAH pour la rénovation et en particulier sur les bâtiments anciens</li> <li>- Disposer d'objectifs plus ambitieux pour les propriétaires bailleurs</li> <li>- Communiquer sur les primes de sortie de vacances (5 000€) et de transformation d'usage du bâtiment (156€)</li> <li>- Proposer des travaux complémentaires aux ménages</li> <li>➔ Se référer à la réglementation de l'habitat en vigueur</li> </ul>
	<p><b>Prolonger le dispositif de l'OPAH après 2026 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir auprès des élus les résultats de l'OPAH : l'OPAH Haute Gironde sort à la deuxième place des OPAH les plus prolifiques sur toute la Gironde (environ 12 OPAH sur le Département)</li> <li>- Poursuivre les objectifs fixés depuis 2011 par la Haute Gironde</li> </ul>
	<p><b>S'appuyer sur la filière bois d'œuvre locale pour la construction durable en bois :</b></p>

	→ Se référer à la fiche action « Développer la chaleur renouvelable sur le territoire »
	<b>Sensibiliser l'ensemble des acteurs à la sobriété énergétique :</b>  → Se référer à la fiche action « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public, des acteurs du territoire, des élus ainsi qu'un évènement Climat-Air-Energie sur le territoire et à la fiche action ».

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CCLNG</b>	
<b>Services concernés</b>	<b>Partenaires externes</b>
OPAH Lutte contre l'habitat indigne (LHI)	ICARE ANAH Département Communes EPCI Haute Gironde MDSI CAF FSL ADIL SOLIHA CREAQ Fondation Abbé Pierre Compagnons Bâtisseurs SEGAT GRDF

Réduction des émissions de GES	-1 kt CO2e	Réduction des consommations d'énergie	-10 GWh	Amélioration de la qualité de l'air	-0,5 t NOx -0,1 t SO2 -4 t COVNM -0,3 t NH3
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

 <b>Moyens humains et financiers</b>
<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des ressources humaines via le recrutement d'un chargé de mission lutte contre l'Habitat Indigne</li> </ul> <p>Moyens financiers :</p> <p>Aides régionales : La rénovation énergétique des logements sociaux</p>

 <b>Difficultés de mise en œuvre</b>
---

OPAH : réglementation variable, l'ANAH modifie son règlement chaque année  
OPAH : le parcours du dispositif étant assez long, il peut décourager les propriétaires bailleurs.

### Evaluation environnementale stratégique

#### Enjeux :

Éviter d'impacter l'architecture du patrimoine : certains travaux de rénovation peuvent engendrer des nuisances sonores et/ou des poussières pouvant impacter temporairement la biodiversité. L'amélioration de la performance énergétique des logements a une incidence indirecte sur l'amélioration de la qualité de l'air mais certains travaux de rénovation peuvent engendrer des nuisances sonores et/ou des poussières pouvant impacter temporairement les riverains.

Point de vigilance sur l'utilisation du bois : il doit provenir d'un approvisionnement responsable et de forêts gérées durablement et si possible locales.

#### Mesures à mettre en place pour éviter et réduire :

- ✓ Veiller à réduire l'impact des travaux au niveau sonore, sur la biodiversité et sur les particules fines via la réalisation d'un guide de préconisations et la sensibilisation des professionnels du bâtiment
- ✓ Communiquer en amont sur les travaux pour éviter les nuisances

### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre de ménages accompagnés annuellement par les différents dispositifs sur le territoire	34 dossiers accompagnés annuellement
Nombre de logements rénovés énergétiquement annuellement sur le territoire (nombre de logements rénovés/100 logements existants) (TETE)	100 maisons rénovées/an et 6 appartements/an d'ici 2030 soit 1,4 maison rénovée/100 maisons et 1,4 appartements rénovés/100 appartements
Nombre annuel de propriétaires bailleurs ayant rénové leur logement	4 propriétaires bailleurs ayant rénové leur logement par an
Mise en place du permis de louer	Oui
Consommation d'énergie du secteur résidentiel sur le territoire (GWh) (TETE)	Baisse de 5% entre 2019 et 2030
Transmission pour chaque projet du guide de préconisations (Oui/Non)	

### 3.3. Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles

Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles est une priorité stratégique pour la CCLNG, soucieuse de **dynamiser** son territoire tout en renforçant sa résilience et son attractivité. Les **projets économiques durables**, tels que les initiatives de circuits courts, contribuent à réduire l'empreinte carbone et à créer des emplois non délocalisables.

Le diagnostic territorial de la CCLNG montre que sur l'année 2019 près de 12 140 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés pour l'ensemble des 12 communes. La collecte et la valorisation des déchets ménagers de la CCLNG est gérée par le SMICVAL Libournais Haute Gironde et au total, toujours en 2019, les déchets produits sur le territoire ont été **valorisés énergétiquement** hors du territoire à hauteur de 6 GWh.

Dans cette optique, l'adoption de principes d'économie circulaire permettrait de maximiser l'utilisation des ressources locales, en encourageant le recyclage, la réutilisation et la réparation des biens, tout en réduisant la production de déchets sur le territoire et en favorisant une gestion plus **efficace et responsable** des matières premières.

D'autres actions proposées, comme la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), permettent de renforcer la cohésion sociale, de soutenir l'économie locale, et permettent de construire un **modèle de développement harmonieux et pérenne**, en phase avec les défis environnementaux et sociaux actuels.

### 3.3.1. Fiche 3.1 : Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

#### **AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles**

#### **Objectif 1 | Développer les activités en faveur d'une alimentation durable et faire évoluer les modes de consommation**

#### **Action n° 3-1 | Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT)**

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### **Contexte et objectifs**

Le secteur agricole est un des enjeux en termes d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire (7% des émissions de GES selon l'approche réglementaire). La collectivité souhaite ainsi réduire l'impact de ces secteurs, en maintenant une activité performante.

Favoriser la consommation de produits locaux et de qualité par ses occupants (résidents, collectivités, professionnels) et par la restauration collective est donc un axe de travail permettant de soutenir le secteur agricole tout en limitant l'empreinte carbone de l'agriculture, des transports, et de l'alimentation.

Il existe plusieurs démarches alimentaires territoriales (PAT) à l'échelle de la Haute-Gironde :

- Le PAT Cubzaguais Nord Gironde porté par la CC Latitude Nord Gironde et le Grand Cubzaguais CC, et qui a été labellisé en janvier 2023 (programme d'actions 2023-2025)
- Le PAT de l'Estuaire labellisé en 2020
- La Démarche Alimentaire de Haute Gironde (non labellisée PAT) qui porte un programme d'actions à l'échelle des 4 CDC de Haute Gironde (2023-2025)

Objectif opérationnel :

- Contribuer à la réduction de la consommation du transport de marchandises de 19% d'ici 2030

#### **Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial ?**

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

## Mesures opérationnelles

### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

#### Accompagnement au changement d'habitude alimentaire locale et circuits courts :

##### POUR LES HABITANTS

- Accompagner les habitants au changement d'habitudes alimentaires local et circuits courts en lien avec l'épicerie sociale et solidaire
- Accompagner les habitants sur le « Mieux manger, moins gaspiller, mieux économiser »
- Développer des activités solidaires autour de l'alimentation durable (jardins participatifs, actions de sensibilisation)
- Partager des trucs et astuces faits maison
- Mettre en place des journées d'entraide de citoyens envers les agriculteurs permettant une approche éducative et solidaire
- Communiquer autour des événements nationaux "Semaine des sols vivants", « Tous au Compost », « Journées Nationales de l'agriculture »

##### POUR LES SCOLAIRES

- Eduquer dès le plus jeune âge en faveur d'une meilleure alimentation
- Informer/sensibiliser les jeunes à l'alimentation locale, durable et avec moins de viande
- Informer les parents sur les changements pour les rassurer
- Informer les agents de cantine
- Encourager les jardins partagés à côté des écoles et le compostage

### Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

#### Finaliser la Démarche alimentaire territoriale Cubzaguais Nord Gironde et mettre en œuvre le programme d'actions du PAT :

- Soutenir les circuits courts : poursuivre le référencement du réseau des producteurs/distributeurs de Haute-Gironde et développer les points de collecte et l'offre commerciale dédiés à l'alimentation locale.
- Manger local et de qualité dans la restauration collective :
  - Aider la restauration collective à développer un mode d'approvisionnement local (formation, sensibilisation)
  - Aider les producteurs à répondre aux marchés publics
  - Développer les initiatives agricoles publiques locales (projets agricoles communaux)
- Mener des actions en faveur d'une meilleure alimentation

## Acteurs à impliquer

Porteur de l'action : CCLNG/EPCI Haute-Gironde

#### Services concernés

Pôle développement économique et environnemental  
LNG et G3C

#### Partenaires externes

DAT - Haute Gironde  
SMICVAL

	Associations caritatives LNG Département / Région Programme européen (LEADER)
--	---

Réduction des émissions de GES	Non quantifiable	Réduction des consommations d'énergie	Non quantifiable	Amélioration de la qualité de l'air	Non quantifiable
Augmentation du stockage carbone	Non quantifiable	Développement des EnR	Non quantifiable	Adaptation aux vulnérabilités	Non quantifiable

### Moyens humains et financiers

Moyens financiers :  
1/5 ETP + coordinatrice Démarche Alimentaire Haute Gironde

Moyens financiers :  
Budget PAT LNG et DAT Haute Gironde (156 220 € sur 2023-2026)

### Difficultés de mise en œuvre

Imbrication de la DAT HG et du PAT CNG qui pose la question de quelles actions se font à quelle échelle et avec quels moyens.

### Evaluation environnementale stratégique

### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre d'actions de sensibilisation menée annuellement sur les enjeux de l'alimentation	2 par an
Nombre de formations organisées annuellement sur le territoire sur les enjeux de l'alimentation	1 pour gestionnaire cantine et 1 pour producteurs par an
Hausse du nombre de nouveaux producteurs/distributeurs de produits locaux référencés	À comparer à l'existant (76)
Nombre de projets agricoles communaux initiés ou en cours	1 pour les 6 prochaines années
Consommation du secteur des transports de marchandises par an (GWh)	Baisse de 19% d'ici 2030

### 3.3.2. Fiche 3.2 : Accompagner et favoriser les projets économiques durables et les initiatives d'économie circulaire

#### **AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles**

#### **Objectif 2 | Encourager l'économie circulaire et locale sur le territoire**

#### **Action n° 3-2 | Accompagner et favoriser les projets économiques durables et les initiatives d'économie circulaire**

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### **Contexte et objectifs**

À l'échelle du territoire, les émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets sont très faibles (seulement 0,3% du bilan GES réglementaire en 2019) car le traitement est réalisé en dehors du territoire. Toutefois, il est primordial de poursuivre les actions pour réduire les déchets produits sur le territoire en facilitant le recyclage et le réemploi notamment au travers la multiplication des Repair Cafés, pour consommer moins de ressources donc pour travailler sur les enjeux de l'économie circulaire.

#### **Objectif opérationnel :**

- Favoriser l'écologie industrielle, l'éco-conception et réduire de 10% d'ici 2030 la consommation du secteur industriel

#### **Qu'est-ce que l'économie circulaire ?**

*L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.*

*Ce modèle repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.*

#### **Qu'est-ce qu'un Repair Café?**

*Un Repair Café est un atelier consacré à la réparation d'objets et organisé à un niveau local sous forme de tiers-lieu, entre des personnes qui habitent ou fréquentent un même endroit.*

## Mesures opérationnelles

### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

#### Co-construire la nouvelle feuille de route Nouvel R du SMICVAL :

L'association Nouvel R est une association qui accompagne les porteurs de projet dans l'économie circulaire sur le territoire du Nord-Est de la Gironde (Libournais, Saint-Emilionnais, Haute Gironde) :

1. la création d'activité autour de process techniques utilisant les déchets comme matières premières
2. l'accueil d'entreprises dans le HOTSPOT pour développer et faire émerger les dispositifs de recyclage
3. la fédération d'acteurs : entreprises, collectivités, acteurs de l'économie sociale et solidaire, enseignement...

NOUVEL'R est la démarche du SMICVAL, des intercommunalités qui le constituent, d'entreprises et d'associations du territoire, de s'engager dans le développement de l'économie circulaire, où le déchet est considéré comme une ressource dans une perspective de création d'emplois locaux et de réduction de gaspillage des ressources naturelles.

- Accompagner et développer de nouvelles filières d'économie circulaire avec les entreprises pour travailler entre autres sur les enjeux de l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)

#### Mieux communiquer sur les actions en lien avec les déchets et l'économie circulaire :

- Organiser des ateliers de réutilisation de certains déchets (*exemples : Filets légumes, cordage, boîte de conserve- Vous ne savez plus quoi faire de vos boîtes de conserve vides ? Participez à notre atelier !* »)
- Faire une campagne sur les réseaux sociaux, sur le partage de photos de déchets réutilisés (*exemple : « Postez votre photo sur la CCLNG »*)
- Faire des campagnes d'affichage en période plus critique (avant l'été par exemple)
- Impliquer les enfants dans les différentes actions d'animation
- Faire un micro-trottoir destiné aux enfants pour leur demander des actions d'amélioration sur le sujet et diffuser ensuite les résultats sur les réseaux sociaux
- Prendre contact avec les agriculteurs pour savoir ce qu'ils proposent en matière de recyclage (*par exemple : les coquilles d'œuf, le marc de café utilisé pour fertiliser la terre*)

#### Multiplier les Repair Cafés :

- Organiser régulièrement et à différents endroits du territoire, des cafés permettant la réparation d'objets
- Sensibiliser aux produits low-tech

#### Qu'est-ce que le Low Tech?

*L'approche Low Tech, parfois appelée innovation frugale, est une démarche innovante de conception et d'évolution de produits, de service, de procédés ou de systèmes qui vise à maximiser leur utilité sociale et dont l'impact environnemental n'excède pas les limites locales et planétaires.*

<b>Sous-actions planifiées ou en cours</b> <i>Année de démarrage : 2025</i>	
	<p><b>Aménager une Zone d'activité économique dédiée à la filière dirigeable à Laruscade :</b></p> <p><u>Objectif</u> : Favoriser l'émergence d'un mode de transport bas carbone dédié au transport des charges lourdes : réduction des trafics routiers, optimisation de la gestion de la filière bois (extraction de bois en zone inaccessible, possibilité de relier/connecter des sites isolés).</p>

<b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CCLNG/ SMICVAL</b>	
<b>Services concernés</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service communication Service Développement économique	Région Industriels Communes Associations

Réduction des émissions de GES	-0,1 kt CO2e	Réduction des consommations d'énergie	-0,4 GWh	Amélioration de la qualité de l'air	-0,1 t PM10 -0,05 t PM2,5 -0,4 t NOx -2 t COVNM
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

<b>Moyens humains et financiers</b>
<p>Moyens financiers :</p> <p>Coût financier du projet d'aménagement de la filière dirigeable : 1 500 000 € pour le foncier et coût supplémentaire pour les bâtiments</p> <p>Aides régionales / dispositif de l'UE : Création de nouvelles activités en économie circulaire Investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets</p> <p>Aide ADEME : Longue Vie aux Objets</p>

<b>Difficultés de mise en œuvre</b>
Etre vigilant pour la filière dirigeable à limiter la destruction des zones humides et des espèces protégées

<b>Evaluation environnementale stratégique</b>

**Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Nombre d'ateliers organisés annuellement sur les thématiques déchets	2 ateliers par an
Évolution annuelle du tonnage de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés (kg/habitant) (TETE)	
Aménager une ZAE dédiée à la filière dirigeable (Oui/Non)	
Évolution positive du nombre de Repair Cafés organisés annuellement sur le territoire	

### 3.3.3. Fiche 3.3 : Vers un territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage

## AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles

### Objectif 2 | Encourager l'économie circulaire et locale sur le territoire

#### Action n° 3-3 | Vers un territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

À l'échelle du territoire, les émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets sont très faibles (seulement 0,3% du bilan GES réglementaire en 2019) car le traitement est réalisé en dehors du territoire. Toutefois, il est primordial de poursuivre les actions pour réduire les déchets produits sur le territoire, pour consommer moins de ressources et pour développer le recyclage et le réemploi.

Le SMICVAL en charge de la collecte et du traitement sur le territoire de la CCLNG souhaite tendre vers un territoire Zéro Déchet et Zéro Gaspillage.

Par ailleurs, dans sa nouvelle feuille de route, le SMICVAL cherche à développer le compostage via des plateformes implantées sur son territoire, via une contractualisation avec des propriétaires agricoles.

#### Mesures opérationnelles

##### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

##### Relayer les actions du SMICVAL dans chaque commune :

- Relayer les actions du Smicval dans les canaux de communication : sites web (communes et CDC), magazines des collectivités, affichages, réseaux sociaux...
- Sensibiliser et former agents et élus sur les enjeux des déchets
- Organiser des actions en partenariat avec les associations locales sur les enjeux des déchets dans les différentes communes
- Mettre en place des stands d'information au grand public sur les marchés, lors des événements dans les communes.
- Organiser des campagnes d'affichage dans les services publics, à destination des agents et des écoles sur le tri des déchets, sur la lutte contre le gaspillage.
- Organiser des campagne sensibilisation sur la réutilisation des déchets, le broyage...

##### Mettre en place une plateforme de compostage sur le territoire :

- Mettre en place une plateforme de valorisation des restes alimentaires (via collecte de restes) pour un retour au sol de qualité et au service d'une agriculture locale et durable

Sous-actions planifiées ou en cours Année de démarrage : 2025	
	<p><b>Accompagner les établissements scolaires à la réduction du gaspillage alimentaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financer des accompagnements individuels des établissements scolaires en suivant la démarche suivante :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diagnostic des établissements (fonctionnement, pesées)</li> <li>➤ Préconisations</li> <li>➤ Accompagnement à la mise en place des actions</li> <li>➤ Formation du personnel de cantines et des animateurs ALSH</li> </ul> </li> <li>- Faire le lien entre les cantines scolaires et l'épicerie sociale et solidaire pour éviter le gaspillage</li> <li>- Mettre en place du compostage dans les cantines ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) et EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant)</li> </ul>
	<p><b>S'appuyer sur les démarches lancées par le SMICVAL pour tendre vers un territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage auprès des écoles et des services d'accueil des enfants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place l'expérimentation des « couches lavables » sur les EAJE de la CCLNG afin d'être exemplaire et d'inciter les familles à faire de même.</li> <li>- Former le personnel Petite Enfance.</li> <li>- Diffuser le guide « Mon école zéro waste »</li> </ul>

Acteurs à impliquer	
Porteur de l'action : SMICVAL	
Services concernés	Partenaires externes
ALSH EAJE Coordo Petite Enfance (ME Mestreguilhem) PAT CNG	SMICVAL DAT Haute Gironde CREPAQ (REGAL) Associations Communes Léo Lagrange (prestataire) Agriculteurs volontaires PAT

Réduction des émissions de GES	Pas de sites de traitement sur le territoire	Réduction des consommations d'énergie	Pas de sites de traitement sur le territoire	Amélioration de la qualité de l'air	Pas de sites de traitement sur le territoire
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

Moyens humains et financiers
Moyens financiers et humains du SMICVAL

 **Difficultés de mise en œuvre**

- Transport de produits alimentaires dans le respect des normes réglementaires
- Trouver un site d'implantation de la plateforme de compostage répondant aux normes en vigueur

 **Evaluation environnementale stratégique** **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Nombre d'ateliers organisés annuellement sur les thématiques déchets	2 ateliers par an
Évolution négative du nombre de couches jetables non utilisées (par rapport aux années précédentes)	
Évolution annuelle du grammage de gaspillage alimentaire en nombre de kg de déchets/pesées en cantine	Loi AGEC : réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport à son niveau de 2015 d'ici 2025
Évolution annuelle du tonnage de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés (kg/habitant) (TETE)	

### 3.3.4. Fiche 3.4 : Accompagner les acteurs socio-professionnels du tourisme et des loisirs durables

#### AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles

#### Objectif 3 | Encourager le tourisme et les loisirs durables

#### Action n° 3-4 | Accompagner les acteurs socio-professionnels du tourisme et des loisirs durables

Niveau de priorité de l'action : 1b

##### Contexte et objectifs

Dans une ère où le comportement des touristes est en évolution et où la question de l'environnement devient indispensable, les acteurs du tourisme doivent s'adapter pour intégrer des actions éco-responsables, sensibiliser et inciter leurs clients à adapter les bons gestes.

##### Mesures opérationnelles

##### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2028

##### Accompagnement des acteurs socio-professionnels du tourisme et des loisirs durables à une conversion professionnelle des structures plus durables (Logement/Restaurant) :

- Mener des actions de sensibilisation des acteurs touristiques pour une gestion plus durable et écoresponsable
- Offrir des kits de sensibilisation et de communication pour les touristes et les loisirs afin d'inciter à un tourisme plus responsable et travailler sur d'autres outils de sensibilisation et de communication à destination des clients/vacanciers
- Accompagner à la conversion de la gestion de la structure par de l'auto-aménagement, de l'entretien (paysager, produits ménagers...), l'introduction de tri, l'achat matériel moins énergivore et proposition de prêt (vélos...)
- Organiser des rencontres avec des partenaires institutionnels et en lien avec les enjeux environnementaux ...pour prendre connaissances des solutions possibles, des aides financières, des labellisations existantes et sur des thématiques comme la gestion des déchets
- Visiter des structures qui sont en cours ou qui ont déjà mis en place des actions éco-responsables (visites à proposer aux prestataires intéressés par la démarche)

##### Acteurs à impliquer

##### Porteur de l'action : CCLNG

##### Services concernés

Office de tourisme  
BBTE

##### Partenaires externes

Office de tourisme  
Gironde Tourisme  
SMICVAL

Réduction des émissions de GES	Non quantifiable	Réduction des consommations d'énergie	Non quantifiable	Amélioration de la qualité de l'air	Non quantifiable
Augmentation du stockage carbone	Non quantifiable	Développement des EnR	Non quantifiable	Adaptation aux vulnérabilités	Non quantifiable

 **Moyens humains et financiers**

 **Difficultés de mise en œuvre**

Pas de difficultés particulières de mise en œuvre identifiée

 **Evaluation environnementale stratégique**

 **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

### 3.3.5. Fiche 3.5 : Développer les sentiers de randonnée

## AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles

### Objectif 3 | Encourager le tourisme et les loisirs durables

#### Action n° 3-5 | Développer les sentiers de randonnée

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

Une étude menée par le Conseil Départemental de la Gironde en 2013 a mis en avant de nombreuses difficultés liées à une offre de randonnées qui aujourd'hui ne correspond plus à la demande de par le nombre de kilomètre linéaire trop important, un entretien de moins en moins suivi ou trop disparate. Par conséquent, le Conseil Départemental de la Gironde (CD33) accompagne les collectivités volontaires dans la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIRR) au profit d'un schéma communautaire plus cohérent réduit au kilomètre et mettant en avant des véhicules valorisant les intérêts patrimoniaux et paysagers.

Objectif opérationnel :

- Contribuer à la réduction de la consommation du secteur des transports routiers de 15% d'ici 2030

#### Mesures opérationnelles

#### Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

#### Développer les sentiers de randonnée (transversalité avec les territoires autour) via le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) :

À partir des boucles de randonnées existantes l'objectif est de repenser les boucles afin de répondre à la demande et proposer plusieurs niveaux de pratique.

- Mettre en place des sentiers de randonnée pour la pratique du VTT et des boucles à vélo (en prenant en compte l'accessibilité des centres bourgs et la mobilité pour les vacanciers)
- Suivre la méthodologie mise en place par le CD33 qui accompagne les collectivités dans le cadre de la refonte :
  - 1/ État des lieux des sentiers de randonnée existants que le CD33 a mis en place à l'époque car compétente en la matière (création de sentiers de randonnée)
  - 2/ Inventaire des sentiers basé sur une grille des critères qui prend compte des données terrain ou touristiques afin de les prioriser et sélectionner les plus pertinentes qui pourraient intégrer le nouveau schéma intercommunal de la collectivité, en tenant compte des données foncières afin de réduire au maximum le passage chez des privés.
  - 3/ Une fois le schéma validé par la collectivité : circuit de validation auprès du CD33, signature, convention de délégation de la gestion des sentiers entre la collectivité et le CD33
  - 4/ Lancement d'un marché pour l'aménagement des nouveaux sentiers par une signalétique déjà proposée par le CD33 puis aménagement
  - 5/ Valorisation par l'office de tourisme (carte et communication) et animation des parcours par des offres touristiques (balades guidées, aménagement de sentiers thématiques)

 **Acteurs à impliquer****Porteur de l'action : CCLNG**

Services concernés	Partenaires externes
Office du tourisme	Département Acteurs du territoire en lien avec la thématique (ex : Associations de marche pédestre, VTT...) Communes de la CCLNG (par des délégués communaux)

Réduction des émissions de GES	Déjà inclus dans les fiches sur la mobilité	Réduction des consommations d'énergie	Déjà inclus dans les fiches sur la mobilité	Amélioration de la qualité de l'air	Déjà inclus dans les fiches sur la mobilité
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

 **Moyens humains et financiers**

Moyens humains :  
1 ETP nécessaire pour mener à bien le projet

Moyens financiers :  
temps agents

 **Difficultés de mise en œuvre**

- Connaissance et maîtrise d'un outil SIG pour cartographier les boucles
- Projet chronophage car nécessite de nombreuses compétences et de temps : animation du réseau, inventaire terrains, suivi administratif, liaison avec le CD33, SIG, cartographie, suivi marché publique et aménagement, animation de réunions...

 **Evaluation environnementale stratégique** **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Nombre de téléchargements annuels des boucles en ligne	
Consommation d'énergie du secteur des transports routiers par an (GWh) (TETE)	Baisse de 15% d'ici 2030
Linéaire de création de nouvelles voies ayant eu recours à une artificialisation (km)	

### 3.3.6. Fiche 3.6 : Faciliter l'installation dans les centres bourgs et leur accessibilité en matière de déplacement

#### AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles

#### Objectif 4 | Redynamiser les fonctions des centres bourgs

#### Action n° 3-6 | Faciliter l'installation dans les centres bourgs et leur accessibilité en matière de déplacement

Niveau de priorité de l'action : 1a

##### Contexte et objectifs

La revitalisation des centres-bourgs et des commerces de proximité est un levier important. D'après le scénario Négawatt, il est possible de réduire les déplacements quotidiens des résidents au maximum de 6% à horizon 2050 grâce à la planification territoriale. La réduction de ces trajets quotidiens de courtes voire très courtes distances passe, d'une part, par le report modal de la voiture individuelle, mais également par la présence de services à proximité immédiate des résidents.

Objectif opérationnel :

- Réduire de 3% d'ici 2030 la consommation liée au transport régulier et local via la réduction de l'étalement urbain

##### Mesures opérationnelles

##### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2026

##### Aménagement des centres bourgs (accessibilité, résilience face au changement climatique, maintien et installation de services et commerces en centre bourg ...):

Le dynamisme d'un centre-bourg se construit au regard de plusieurs critères :

- Qualité du logement
- Qualité des aménagements (stationnement, trottoirs)
- Qualité de l'offre de soins
- Services/commerces

L'ensemble doit être cohérent et attractif, porté dans sa globalité par la collectivité.

Pour cela, il a été décidé de travailler sur les points suivants :

- Etudier la possibilité de mettre en place des Conventions d'aménagement de bourg avec le Département de la Gironde pour la réalisation d'étude préalable de restructuration de bourg et de travaux d'aménagement de sécurité.
- Réaliser un état des lieux et faire un audit de l'accessibilité via la voirie et les places publiques
- Rendre les centres bourgs plus résilients face au changement climatique : végétalisation, fleurissement, îlots de fraîcheur
- Mettre en œuvre le programme « Village d'avenir » sur les communes lauréates de Cavignac, St-Mariens, St-Savin et St-Yzan pour accompagner ces communes rurales dans la réalisation de leurs projets de développement.
- Mettre en œuvre des mesures de pacification et de sécurisation pour modérer le trafic et diminuer les nuisances en lien avec la mise en œuvre du Plan vélo

**Encourager la rénovation de l'habitat en centre bourg :**

- Favoriser la rénovation de l'habitat privé en centre-bourg afin d'attirer une mixité de populations
- Étudier la mise en place du permis de louer (cf fiche action « Lutter contre la précarité énergétique »)
- Réfléchir à la mise en place d'une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain)
- Sensibiliser les élus à communiquer sur ces sujets auprès des administrés

**Favoriser le développement de Zones d'activités économiques locales :**

- Prévoir l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire
- Dans le cadre du PLUi, mobiliser du foncier à vocation économique
- Repenser les stratégies de développement des zones d'activité économique en fonction par exemple de la qualité des sols, des axes ferroviaires et routiers et dans une perspective de mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette.

**Acteurs à impliquer****Porteur de l'action : CCLNG et communes****Services concernés**

Développement économique/aménagement de l'espace

**Partenaires externes**

ICARE - plateforme de l'habitat de Haute Gironde  
CAUE  
ANAH  
Région Nouvelle-Aquitaine  
Département  
Pays et Quartiers Nouvelle-Aquitaine

Réduction des émissions de GES	-1 kt CO2e	Réduction des consommations d'énergie	-4 GWh	Amélioration de la qualité de l'air	-0,3 t PM <sub>10</sub> -0,2 t PM <sub>2,5</sub> -3,5 t NO <sub>x</sub> -0,1 t COVNM
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

**Moyens humains et financiers**

Moyens humains :  
Temps agent sur le développement économique

**Difficultés de mise en œuvre**

- Mobilisation des acteurs
- Contraintes du code de l'environnement



## Evaluation environnementale stratégique



## Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre de m <sup>2</sup> viabilisés et vendus en entreprise en ZAE	50 000 m <sup>2</sup> en 6 ans
Consommation énergétique annuelle du secteur des transports routiers (GWh)	Baisse de 15% d'ici 2030

### 3.4. Développer une mobilité durable

Le diagnostic territorial de la CCLNG montre qu'en 2019 70% des consommations totales sur le territoire sont dues au secteur du **transport routier**. Ce poids du secteur du transport routier est près du double de la moyenne départementale, ce qui s'explique par la présence de deux axes routiers (A10, N10) avec un fort trafic pour un territoire relativement faiblement peuplé. Au total, les consommations énergétiques liées aux transports sont estimées à 438 GWh en 2019. À ces données du secteur des transports s'ajoute la prédominance quasi exclusive de l'utilisation de produits pétroliers (92%), ce qui entraîne d'importantes émissions de GES.

Consciente des enjeux identifiés autour des déplacements, la CCLNG en a fait un axe majeur de son PCAET. L'enjeu est d'offrir un large éventail de **solutions alternatives** aux véhicules individuels thermiques en encourageant les modes doux, en favorisant l'utilisation de carburants alternatifs ou encore en développant les mobilités partagées et collectives.

L'objectif est ici d'encourager une **mobilité plus adaptée et plus durable** sur le territoire, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur du transport.

### 3.4.1. Fiche 4.1 : Encourager les déplacements doux

## AXE 4 : Développer une mobilité durable

### Objectif 1 | Faciliter et développer l'usage des mobilités douces

#### Action n° 4-1 | Encourager les déplacements doux

Niveau de priorité de l'action : 1a ou 1b

#### Contexte et objectifs

Le secteur des transports (déplacements de personnes et de marchandises) est le premier consommateur d'énergie du territoire (70 %), le premier émetteur d'Oxydes d'azote (88%) et le premier émetteur d'émissions de gaz à effet de serre (80 %). De plus, la voiture individuelle est utilisée pour 87% des trajets domicile-travail, y compris pour ceux qui vivent et travaillent sur la même commune. Ainsi, afin de réduire l'usage de la voiture, il est important d'améliorer et de faciliter l'accès aux mobilités douces.

Dans ce cadre, un Schéma Directeur Cyclable a été approuvé par la CCLNG en janvier 2024 et doit être maintenant mis en œuvre.

Objectif opérationnel :

- 20% des actifs qui travaillent dans la même commune que leur lieu de résidence utilisent le vélo ou la marche pour aller travailler en 2030

#### Mesures opérationnelles

##### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2028

##### Développer l'accès à la location de vélos électriques et de vélos :

- Prendre attache avec les prestataires vélo pour développer une offre de location
- Réfléchir sur la mise en place d'une offre de location vélo à courte et/ou longue durées

##### Favoriser et inciter au réemploi des moyens de déplacements doux (vélos d'occasion, etc.) à déployer après le développement de la location de vélos :

- Aider à l'achat de vélos ou non à assistance électrique sous conditions de ressources, pour les cycles d'occasion
- Communiquer sur les actions existantes et aides existantes

##### Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

##### Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable :

- Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable
- Encourager les déplacements doux sur le territoire en créant des itinéraires facilitant la pratique du vélo en sécurité sur les axes structurants (en lien avec la stratégie 1000 km du Département)

- Améliorer la signalétique dédiée aux points d'intérêts et y interroger la durée des déplacements doux
- Accompagner techniquement les communes à candidater aux différents appels à projet sur les sujets de la mobilité douce

## Acteurs à impliquer

### Porteur de l'action : CCLNG/Communes

Services concernés	Partenaires externes
Aménagement de l'espace	Mission locale Travail innova APREVA Département Prestataires vélo

Réduction des émissions de GES	-0,1 kt CO2e	Réduction des consommations d'énergie	-0,6 GWh	Amélioration de la qualité de l'air	-0,04 t PM <sub>10</sub> -0,04 t PM <sub>2,5</sub> -0,5 t NOx -0,01 t COVNM
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

## Moyens humains et financiers

Moyens financiers :  
Financement ADEME sur les fonds de mobilité active

## Difficultés de mise en œuvre

- Difficulté modérée pour les aménagements légers (signalétique)
- Complexe pour les aménagements type « voies vertes » ou « pistes cyclables »

## Evaluation environnementale stratégique

**Enjeux** : Incidence positive sur les enjeux carbone et climat mais artificialisation des sols potentielle avec la création de nouvelles pistes cyclables.

### Mesures à mettre en place :

- ✓ Privilégier l'utilisation d'axes existants plutôt que l'artificialisation des sols
- ✓ Favoriser les revêtements perméables et bas carbone pour toute création de nouvelles voies cyclables

**Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés par an (km) (TETE)	1,5 km par an
Consommation d'énergie annuelle du secteur des transports routiers (GWh) (TETE)	Baisse de 15% d'ici 2030
Part modale du vélo sur le territoire (%) (TETE)	
Part modale piéton sur le territoire (%) (TETE)	
Linéaire d'aménagements en faveur de l'environnement (matériaux bas carbone, installation de haies, intégration paysagère) créé (km)	
Création d'un cahier des charges avec des critères environnementaux pour les pistes cyclables (Oui/Non)	
Émissions de GES économisées (ktCO2e)	
Prise en compte de la sécurité dans chaque nouveau projet d'aménagement cyclable (Oui/Non)	
Linéaire de création de nouvelles voies ayant eu recours à une artificialisation (km)	

### 3.4.2. Fiche 4.2 : Faciliter la mise en œuvre des carburants alternatifs

## AXE 4 : Développer une mobilité durable

### Objectif 2 | Faciliter l'usage des motorisations alternatives

#### Action n° 4-2 | Faciliter la mise en œuvre des carburants alternatifs

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

Il est primordial de définir les objectifs du territoire sur l'offre de points de recharge pour véhicules alternatifs afin de proposer un service public cohérent avec les politiques actuelles en vigueur ou/et planifiées et de répondre aux besoins actuels et futurs des utilisateurs dans le cadre du passage de véhicules thermiques vers des véhicules à carburant alternatif.

Objectif opérationnel :

- Remplacement de 15% des véhicules thermiques vers des véhicules à carburant alternatif d'ici 2030

#### Mesures opérationnelles

##### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

##### Développer l'accès à des bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'espace public et privé :

- Élaborer un diagnostic du parc de bornes de recharge existantes et des besoins
- Élaborer une stratégie (calendrier et objectifs chiffrés)
- Se mettre en relation avec les services de l'État pour le suivi de l'implantation des bornes de recharge électrique dans l'espace privé
- Se mettre en relation avec le SDEEG sur le suivi et l'implantation des bornes de recharge sur l'espace public

##### Développer l'usage du gaz naturel véhicule (GNV/Bio GNV) :

- Relayer les dispositifs de financements
- Identifier des zones d'activités stratégiques pour l'implantation d'une station (poids lourds réguliers)

#### Acteurs à impliquer

##### Porteur de l'action : CCLNG

Services concernés	Partenaires externes
Service Aménagement	SDEEG Communes ALEC GRDF ADEME Région Nouvelle-Aquitaine

TEREGA  
GRT

Réduction des émissions de GES	-1 kt CO2e	Réduction des consommations d'énergie	-6 GWh	Amélioration de la qualité de l'air	-0,5 t PM10 -0,4 t PM2,5 -5 t NOx -0,1 t COVNM
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

### Moyens humains et financiers

Moyens financiers :

Aide du programme ADVENIR (programme d'aide de financement de bornes électriques)

Accompagnement du SDEEG

Prime à la conversion pour les véhicules bioGNV/GNV à destination des entreprises (équivalent à 1 000€)

### Difficultés de mise en œuvre

Identifier les lieux où il y a de la demande

### Evaluation environnementale stratégique

### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre de points de charge (pdc) cumulés (passés et futurs SDIRVE) à l'échelle du territoire via le réseau MOBIVE 33	
Nombre de bornes cumulées (passés et futurs SDIRVE) à l'échelle du territoire via le réseau MOBIVE 33	
Nombre de points de charge cumulés (passés et futurs SDIRVE) à l'échelle du territoire pour l'ensemble des opérateurs	
Nombre total de bornes rapides installées sur l'espace public	
Nombre total de bornes privées	
Nombre total de station GNV/BioGNV sur le territoire	1 station GNV/bioGNV d'ici 2030
Nombre de recharge par an à l'échelle du territoire sur les 3 dernières années via le réseau MOBIVE 33	
Quantité d'énergie par an à l'échelle du territoire sur l'an passé (GWh) via le réseau MOBIVE 33	
Consommation d'énergie annuelle du secteur des transports routiers sur le territoire (GWh) (TETE)	Baisse de 15% d'ici 2030

### 3.4.3. Fiche 4.3 : Contribuer à réduire le trafic pendulaire

#### AXE 4 : Développer une mobilité durable

#### Objectif 2 | Faciliter l'usage des motorisations alternatives

#### Action n° 4-3 | Contribuer à réduire le trafic pendulaire

Niveau de priorité de l'action : 1a

##### Contexte et objectifs

La collectivité doit être moteur dans la transition des mobilités pour les entreprises ou les zones d'activités. À ce titre, elle incite les entreprises accueillant de nombreux salariés dans l'élaboration de leur plan de mobilité qui permet de rationaliser les déplacements de leurs salariés, de trouver des solutions opérationnelles aux problèmes de déplacements et d'optimiser leur flotte de véhicules. Ils sont obligatoires pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Un plan de mobilité se compose de 4 phases successives :

1. La préparation : constituer un comité de pilotage et préparer l'enquête sur les modes de déplacements des salariés ;
2. Le diagnostic : analyser l'enquête, puis élaborer un état des lieux de son site et de l'offre de mobilité à proximité ;
3. Le plan d'actions : sur la base de la phase précédente, l'entreprise réalise une série de fiches actions thématiques, prévoyant des actions prioritaires avec des moyens affectés ;
4. Le suivi et l'évaluation : déployer le plan d'actions pour suivre et évaluer les actions mises en œuvre et leurs impacts sur l'organisation.

Objectif opérationnel :

- Participer à la réduction de 15% la consommation du secteur des transports routiers sur le territoire d'ici 2030

##### Mesures opérationnelles

#### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2028

#### Inciter les entreprises à élaborer des plans de mobilités :

- Prendre attache avec les entreprises accueillant un grand nombre de salariés
- Recueillir des besoins des entreprises en matière de report modal et d'infrastructures de recharge en carburant alternatif
- Informer les entreprises des solutions de mobilités existantes sur le territoire (arrivée RER Métropolitain, aires de covoiturage, projet des pistes cyclables, les voies vertes existantes, ...)

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CCLNG</b>	
<b>Services concernés</b>	<b>Partenaires externes</b>
Développement économique	Associations Entreprises Collectivités Agriculteurs Communes CCAS EPCI Département

Réduction des émissions de GES	Déjà inclus dans les autres actions de la mobilité	Réduction des consommations d'énergie	Déjà inclus dans les autres actions de la mobilité	Amélioration de la qualité de l'air	Déjà inclus dans les autres actions de la mobilité
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

 <b>Moyens humains et financiers</b>
Animateur Territorial du Développement Économique

 <b>Difficultés de mise en œuvre</b>
Mobiliser les entreprises

 <b>Evaluation environnementale stratégique</b>

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif</b>
Nombre de Plan de mobilité entreprise accompagné par an	
Consommation énergétique annuelle du transport routier sur le territoire (GWh) (TETE)	Baisse de 15% d'ici 2030

### 3.4.4. Fiche 4.4 : Développer et améliorer les transports en commun

#### AXE 4 : Développer une mobilité durable

#### Objectif 3 | Développer les transports en commun et les mobilités partagées (covoiturage, autopartage) et les rendre accessibles

#### Action n° 4-4 | Développer et améliorer les transports en commun

Niveau de priorité de l'action : 1a

##### Contexte et objectifs

En 2019, les déplacements de personnes représentent 33% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche réglementaire.

Afin de permettre aux résidents de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde de limiter l'usage de la voiture, le territoire doit travailler sur plusieurs thèmes. L'un d'eux est le développement et l'amélioration sur le territoire des transports en commun.

Objectifs opérationnels :

- 30% des actifs travaillant sur une autre commune que leur lieu de résidence utiliseront les transports en commun ou le co-voiturage en 2030
- Réduction de 9% des consommations de la mobilité longue distance en 2030 du fait de l'utilisation des transport en commun ou du co-voiturage

##### Mesures opérationnelles

#### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2027

##### Favoriser le rabattement vers les lignes de car régionales :

- Réfléchir et mettre en place des places de stationnement (vélo, parking, co-voiturage) à proximité des arrêts de car.

#### Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

##### Solliciter la Région pour améliorer l'offre de bus :

Objectifs : solliciter la Région pour améliorer le maillage, la fréquence et l'offre de bus dont la valorisation des lignes 210 et 213 existantes.

##### Développer le réseau ferroviaire :

- Suivre et soutenir et anticiper l'arrivée du projet de RER Métropolitain d'ici 2030 reliant la gare de Saint-Mariens-Saint-Yzan à Langon en passant par Bordeaux (Projet CoNECT)



	<p><b>Envisager une étude de déplacements à l'échelle intercommunale à partir de 2028 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude enquête ménage/déplacements (déplacements professionnels et quotidiens) ciblée sur les pôles gare suite à l'arrivée du RER Métropolitain</li> <li>- Mieux connaître les provenances des usagers du train afin de réfléchir à des solutions de rabattement et d'offres de transports en commun plus adaptées</li> </ul>
--	--

**Acteurs à impliquer**

**Porteur de l'action : Région/SNCF et CCLNG**

Services concernés	Partenaires externes
Service aménagement	Région SNCF Nouvelle-Aquitaine Mobilités Bordeaux Métropole

Réduction des émissions de GES	-3 kt CO2e	Réduction des consommations d'énergie	-13 GWh	Amélioration de la qualité de l'air	-0,5 t PM <sub>10</sub> -0,4 t PM <sub>2,5</sub> -5 t NOx -0,1 t COVNM
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

**Moyens humains et financiers**

**Difficultés de mise en œuvre**

Complexe car la CCLNG n'a pas la compétence « mobilité »

**Evaluation environnementale stratégique**

**Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
RER Métropolitain mis en place	Oui/Non
Consommation d'énergie annuelle du secteur des transports routiers sur le territoire (GWh) (TETE)	Baisse de 15% d'ici 2030
Part modale des transports en commun sur le territoire (%) (TETE)	

### 3.4.5. Fiche 4.5 : Développer le quartier des gares pour envisager un pôle d'échanges multimodal

#### AXE 4 : Développer une mobilité durable Objectif 3 | Développer les transports en commun et les mobilités partagées (covoiturage, autopartage) et les rendre accessibles

#### Action n° 4-5 | Développer le quartier des gares pour envisager un pôle d'échanges multimodal

Niveau de priorité de l'action : 1a

 **Contexte et objectifs**

Afin de faciliter l'intermodalité sur le territoire et réduire l'utilisation de la voiture, il est essentiel de réfléchir au développement des quartiers des gares de St-Yzan, St-Mariens et de Cavignac et de créer un Pôle d'Echanges multimodal sur la gare de Saint-Yzan/Saint-Mariens pour anticiper l'arrivée du RER Métropolitain. Dans ce cadre, les quartiers des gares de St-Yzan/St-Mariens et de Cavignac font l'objet d'une étude urbaine co-financée par l'ANC.

Objectifs opérationnels :

- 30% des actifs travaillant sur une autre commune que leur lieu de résidence utiliseront les transports en commun ou le co-voiturage en 2030
- Réduction de 9% des consommations de la mobilité longue distance en 2030 du fait de l'utilisation des transport en commun ou du co-voiturage

#### Mesures opérationnelles

Sous-actions planifiées ou en cours <i>Année de démarrage : 2025</i>	
	<p><b>Mener une étude urbaine sur le quartier de gare Saint Yzans/Saint Mariens et Cavignac :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude de pré-programmation urbaine du quartier de gare de Saint-Yzan/Saint-Mariens et de Cavignac pour anticiper l'arrivée du RER Métropolitain (étude de programmation logements, services, rabattement, etc...)</li> <li>- Parvenir à terme à la mise en place d'un ou plusieurs pôles d'échanges multimodal</li> <li>- Traduire les orientations d'aménagement de l'étude réalisée dans le PLUi</li> </ul>
	<p><b>Créer des stationnements vélo sécurisés au niveau des gares :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler avec la SNCF au niveau de chacune des gares du territoire pour aménager des stationnements vélo sécurisés</li> </ul>

## Acteurs à impliquer

### Porteur de l'action : CCLNG

Services concernés	Partenaires externes
Services urbanisme et aménagement de l'espace	Communes ANCT EPF NA Département Gironde SNCF Région Nouvelle Aquitaine Nouvelle-Aquitaine Mobilités SDEEG ECOV

Réduction des émissions de GES	Déjà inclus dans la fiche sur le développement des transports en commun	Réduction des consommations d'énergie	Déjà inclus dans la fiche sur le développement des transports en commun	Amélioration de la qualité de l'air	Déjà inclus dans la fiche sur le développement des transports en commun
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

## Moyens humains et financiers

Moyens financiers :  
Coût de l'étude : 120 000 € dont 20% à la charge de la CCLNG

## Difficultés de mise en œuvre

- Pas de difficultés particulières identifiées

## Evaluation environnementale stratégique

**Enjeux** : une infrastructure vaste peut accentuer l'effet d'îlot de chaleur urbain

### Mesures à prendre en compte pour éviter et réduire :

- ✓ Éviter l'artificialisation des surfaces imperméables aux abords de la gare
- ✓ Intégrer de la végétalisation et des aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains

**Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Nombre de places de stationnement vélo créés autour des gares	Objectifs chiffrés pour 2030 : 60
Consommation d'énergie annuelle du secteur des transports routiers sur le territoire (GWh) (TETE)	Baisse de 15% d'ici 2030
Surfaces végétalisées aux abords des gares (m <sup>2</sup> )	
Nombre d'aménagements permettant de lutter contre un éventuel îlot de chaleur urbain (Nbr) (ombrières, haies, arbres, etc)	

### 3.4.6. Fiche 4.6 : Développer les mobilités partagées

#### AXE 4 : Développer une mobilité durable

#### Objectif 3 | Développer les transports en commun et les mobilités partagées (covoiturage, autopartage) et les rendre accessibles

#### Action n° 4-6 | Développer les mobilités partagées

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

En 2019, les déplacements de personnes représentent 33% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche réglementaire.

Les usages partagés de l'automobile tels que le covoiturage ou l'auto-partage représentent un levier important pour décongestionner le réseau routier. La CCLNG dispose déjà de deux aires de covoiturage sur son territoire et souhaite, dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité signé entre les 4 CDC de Haute-Gironde et la Région en 2024, engager des actions sur le co-voiturage et de l'auto-partage.

Objectifs opérationnels :

- 30% des actifs travaillant sur une autre commune que leur lieu de résidence utiliseront les transports en commun ou le co-voiturage en 2030
- Réduction de 9% des consommations de la mobilité longue distance en 2030 du fait de l'utilisation des transport en commun ou du co-voiturage

#### Mesures opérationnelles

#### Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

##### Développer le covoiturage sur le territoire :

- Engager une étude d'opportunité sur la mise en place de lignes de covoiturage dynamique sur le territoire de la Haute-Gironde avec les autres EPCI
- Identifier un corridor de covoiturage : grand couloir du covoiturage à étudier à l'échelle de la Haute-Gironde en lien avec l'étude du département
- Mettre en place, le cas échéant, des lignes de covoiturage dynamiques à l'échelle de la Haute-Gironde (c'est-à-dire organiser des trajets en temps réel)
- Evaluer les besoins et les pratiques de co-voiturage
- Améliorer le service de covoiturage
- Promouvoir les plateformes en ligne de covoiturage (COVOIT MODALIS)
- Promouvoir les réseaux de co-voiturage déjà existants (Daily BlablaCar, BlablaCar)

##### Mettre en place un service d'autopartage :

- Expérimenter la mise en place d'un service d'autopartage (1 véhicule électrique et un véhicule sans permis)
- Pérenniser ce dispositif en cas de succès

**Acteurs à impliquer****Porteur de l'action : CCLNG**

Services concernés	Partenaires externes
Service aménagement	Région Nouvelle Aquitaine Nouvelles-Aquitaine Mobilités EPCI Haute-Gironde Département (sur le volet infrastructure routière dédié au covoiturage)

Réduction des émissions de GES	Déjà inclus dans la fiche sur le développement des transports en commun	Réduction des consommations d'énergie	Déjà inclus dans la fiche sur le développement des transports en commun	Amélioration de la qualité de l'air	Déjà inclus dans la fiche sur le développement des transports en commun
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

**Moyens humains et financiers**

Moyens financiers :

Appel à projets de l'ADEME sur les mobilités rurales (essentiellement d'autopartage) en cours

Moyens humains :

Chargé de mission mobilité Haute-Gironde

**Difficultés de mise en œuvre**

Difficulté dans la coordination de temporalité entre les 4 EPCI de la Haute-Gironde dans le cadre des aides financières accordées

**Evaluation environnementale stratégique****Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Nombre total de véhicules en autopartage	Objectif en 2030 : 1 véhicule électrique et un véhicule sans permis
Nombre total de lignes de covoiturage mises en service	Au moins 1 lignes d'ici 2030
Consommation d'énergie annuelle du secteur des transports routiers sur le territoire (GWh) (TETE)	Baisse de 15% d'ici 2030

### 3.5. Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

La Gironde est un département exposé aux risques naturels. Entre 1982 et 2019, le département comptait au total 4 764 arrêtés de catastrophes naturelles. Sur cette période, les **principaux risques** recensés ont été les tempêtes, les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse (gonflement et retrait des argiles), les inondations ou encore les coulées de boue.

Le changement climatique est réel et ses conséquences touchent tous les territoires. Il est par conséquent nécessaire que ces derniers **anticipent et s'adaptent** à l'idée d'un futur incertain, fortement lié à la modification des températures moyennes. Au niveau de la CCLNG, les conséquences du changement climatique risquent d'impacter les domaines tels que la ressource en eau, l'agriculture, le tourisme ou encore les forêts.

L'objectif est donc de limiter la vulnérabilité du territoire face aux enjeux climatiques en améliorant sa résilience et en renforçant sa connaissance des risques. L'enjeu est **d'adapter le territoire dans son ensemble** en prenant en compte ses pratiques, ses activités et ses habitants.

Face aux conséquences du changement climatique, la **préservation** de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du territoire est un enjeu majeur. Celui-ci implique des transformations significatives en matière d'aménagement du territoire afin de préserver les ressources naturelles, la biodiversité et d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

### 3.5.1. Fiche 5.1 : Organiser une veille foncière permettant et facilitant l'installation de filières locales

## AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

### Objectif 1 | Encourager de nouvelles pratiques agricoles

#### Action n° 5-1 | Organiser une veille foncière permettant et facilitant l'installation de filières locales

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

Le secteur agricole représente 7% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche réglementaire.

La collectivité souhaite développer l'activité agricole nourricière sur le long terme et porte des démarches alimentaires territoriales. Dans ce cadre, elle souhaite organiser une veille foncière permettant et facilitant le développement du maraîchage et l'installation d'agriculteurs.

Objectif opérationnel :

- Maintenir les activités agricoles sur le territoire

#### Mesures opérationnelles

#### Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

##### Contribuer ou être partenaire au développement du maraîchage pour créer de l'emploi et une alimentation locale :

- Faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles (DAT Haute Gironde) :
  - ✓ Animation d'un groupe de travail foncier avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER (cf sous-action suivante)
  - ✓ Création d'un guide de l'installation agricole en Haute Gironde
  - ✓ Organisation d'espaces d'échanges entre porteurs de projet et cédants
  - ✓ Financement de plusieurs sessions de formation relatives à l'installation, la transmission et la diversification des exploitations agricoles

##### Structurer la veille foncière et créer des observatoires fonciers :

- Organiser une veille foncière permettant et facilitant l'installation d'agriculteurs : participation au groupe foncier de la DAT Haute-Gironde (convention tripartite DAT Haute-Gironde/SAFER/Chambre d'Agriculture)
- Concevoir des cahiers des charges encourageant l'installation de production permettant l'autonomie alimentaire du territoire
- Développer les couveuses agricoles :
  - ✓ Proposer du foncier à des agriculteurs qui souhaitent s'installer et structurer leurs débouchés (mettre en relation les vendeurs avec les acquéreurs)
  - ✓ À terme, permettre à l'agriculteur de rester sur ces parcelles pour ne pas tout recommencer

- Faire le lien avec le PAT
- Adapter les documents d'urbanisme en faveur du maintien/essor de l'agriculture (PLUi, SCoT)

## Acteurs à impliquer

### Porteur de l'action : CCLNG/Communes

Services concernés	Partenaires externes
Chargé de mission PAT	SAFER CA33 FEADER (PSR, PAE) DAT Haute Gironde AGAP Terre de liens Département ODG Côtes de Bourg et Blaye SCoT

Réduction des émissions de GES	Non quantifiable	Réduction des consommations d'énergie	Non quantifiable	Amélioration de la qualité de l'air	Non quantifiable
Augmentation du stockage carbone	Non quantifiable	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

## Moyens humains et financiers

### Moyens financiers :

- Enveloppe d'accompagnement des porteurs de projet agricole : 2000€/an (sur la période de la DAT)
- Formation dans le cadre du PAT CNG courant jusqu'en 2026 :  
*Aide à la conversion en agriculture biologique : 5000€ (dont 2500€ financé par la CCLNG)*
- Réalisation d'un diagnostic agronomique et sanitaire des sols dans les zones à enjeux dans le cadre du PAT CNG : 25 000€ (dont 12 500€ financé par la CCLNG) avec une aide potentielle de 25% par le CD33 (5000€) et 55% par le FEDER (13 750€)
- Formations dans le cadre de la Démarche alimentaire territorial de Haute-Gironde :  
*Accompagnement à la diversification des agriculteurs : 1782€ (dont 445,50€ financé par la CCLNG)*  
*Développer ses ventes et optimiser son énergie avec une nouvelle stratégie : 800€ (dont 200€ financé par la CCLNG)*  
*Approvisionner la restauration collective ; 800€ (dont 200€ financé par la CCLNG)*
- Animation d'un groupe de travail foncier avec utilisation de l'outil SINTIA dans le cadre de la DAT : 6004€ (dont 1501€ financé par la CCLNG) sur 2024 (possiblement reconduit sur l'année 2025)

### Moyens humains :

Chef de projet Alimentation Haute-Gironde

## Difficultés de mise en œuvre

 **Evaluation environnementale stratégique** **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Évolution positive de la Surface Agricole Utile (SAU) (hectare) (TETE)	
Évolution positive du nombre d'exploitations sur le territoire	
Nombre de porteurs de projets accompagnés/nouvelles installations	5 projets d'ici 2030
Émissions de GES du secteur agricole (t CO <sub>2e</sub> ) (TETE)	Baisse de 21% d'ici 2030

### 3.5.2. Fiche 5.2 : Développer les pratiques agricoles plus durables

## AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

### Objectif 1 | Encourager de nouvelles pratiques agricoles

#### Action n° 5-2 | Développer les pratiques agricoles plus durables

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

Le secteur agricole représente 7% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche réglementaire. La collectivité souhaite réduire son impact environnemental tout en maintenant l'activité agricole sur le long terme.

L'accompagnement des agriculteurs et des viticulteurs dans la transition écologique vise à réduire l'impact environnemental de l'agriculture/viticulture en favorisant des pratiques plus respectueuses de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des sols, ainsi que de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela contribue à la résilience des exploitations agricoles, à une meilleure sécurité alimentaire et à la préservation des ressources naturelles.

Objectifs opérationnels :

- 10% des surfaces de cultures du territoire, en 2030, en cultures intermédiaires en période d'interculture
- 25% des surfaces des vignes du territoire, en 2030, en couverts intercalaires
- 50% des surfaces du territoire s'y prêtant, en 2030, en bandes enherbées en bordure de cours d'eau
- 10% des surfaces des prairies, en 2030, mieux gérées/optimisées

#### Mesures opérationnelles

##### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

##### Accompagner l'arrachage de vignes :

- Mieux communiquer sur l'accompagnement à la diversification et les filières en cours de développement notamment de la filière chanvre
- Suivre les actions portées par la Chambre d'agriculture et l'ADAR Haute Gironde sur l'arrachage des vignes

##### Travailler sur la conservation du potentiel agronomique des sols :

- Participer aux financements de formation sur les bonnes pratiques agronomiques

**Sous-actions planifiées ou en cours**

Année de démarrage : 2025

**Promouvoir les solutions d'adaptation fondées sur la nature :**

- Via les syndicats de gestion de bassin versant, accompagner les acteurs locaux (grand public, collectivités, gestionnaires, agriculteurs,..) dans la mise en place des solutions d'adaptation fondées sur la nature en agriculture
- Organiser des événements de formation et de sensibilisation

*Pour information : Les MAEC (Mesures Agroenvironnementales Et Climatiques) conditionnent l'attribution de l'aide à une journée de formation.*

- Favoriser la recherche action en partenariat avec SMIDDEST/OFB et les syndicats de gestion de bassin versant

**Développer les pratiques agricoles plus économes en eau :**

- Informer les agriculteurs sur les formations dispensées par la Chambre d'agriculture sur des pratiques agricoles plus économes en eau.

**Diversifier et encourager la polyculture :**

- Proposer des formations d'accompagnement des agriculteurs via la Chambre d'agriculture à la diversification
- Communiquer sur les appels à projet/financements en lien avec DAT Haute-Gironde
- Développer les circuits marchands

** Acteurs à impliquer****Porteur de l'action : CCLNG**

Services concernés	Partenaires externes
Urbanisme/Aménagement de l'espace	Chambre d'agriculture CIVB -DRAAF DAT - Haute Gironde Paysagiste Conseil AUREA CUMA LEADER Agence de l'eau CEN Syndicat Côtes-de-Bourg SMIDDEST OFB ADAR Haute-Gironde

Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	+1,7 kt CO2e	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

### Moyens humains et financiers

Moyens financiers :

- Formation dans le cadre du PAT CNG courant jusqu'en 2026 :

*Aide à la conversion en agriculture biologique : 5000€ (dont 2500€ financé par la CCLNG)*

- Formations dans le cadre de la Démarche alimentaire territorial de Haute-Gironde : Accompagnement à la diversification des agriculteurs : 1782€ (dont 445,50€ financé par la CCLNG)

Moyens humains :

Chargé de mission Alimentation de Haute-Gironde et Chef de projet Transition Écologique

### Difficultés de mise en œuvre

Limites de compétences des collectivités

### Evaluation environnementale stratégique

### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Nombre de formations dédiées aux bonnes pratiques agronomiques par an	1 formation par an
Évolution positive des surfaces de vignoble converties en production biologique (ha)	
Émissions de GES du secteur agricole (t CO2e) (TETE)	Baisse de 21% d'ici 2030
Surfaces agricoles gérées durablement (type à Haute Valeur Environnementale, Bio) (m <sup>2</sup> )	

## 3.5.3. Fiche 5.3 : Créer des îlots de fraîcheur

**AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques****Objectif 2 | Atténuer les îlots de chaleur urbains****Action n° 5-3 | Créer des îlots de fraîcheur**

Niveau de priorité de l'action : 1a

 **Contexte et objectifs**

La vulnérabilité désigne le degré par lequel un territoire peut être affecté négativement par un aléa. À cause du dérèglement climatique, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde risque de faire face à quatorze enjeux plus ou moins impactants sur son territoire. Parmi ces différents aléas, 5 ont été retenus prioritaires par les élus : le risque sur la qualité et typicité du vin, le risque sur la diminution de la disponibilité en eau, le risque de retrait gonflement des argiles, le risque feux de forêt et le risque effet de chaleur urbain (ICU).

Ainsi, en parallèle de mesures d'atténuation, la CCLNG doit donc déployer des mesures d'adaptation locales afin de réduire les risques et la vulnérabilité du territoire, en particulier en créant des îlots de fraîcheur.

Objectif opérationnel :

- Lutter contre les effets des îlots de chaleur urbains

 **Mesures opérationnelles****Sous-actions nouvelles**

Année de démarrage : 2025

**Verdir les lieux d'accueil d'enfants (crèches, écoles, centres de loisirs...) et d'autres zones sur le territoire pour créer des îlots de fraîcheur :**

- Verdir les lieux d'accueil d'enfants (crèche, cours d'école, centre de loisirs, services publics) en végétalisant davantage, en retirant des espaces d'enrobé, en créant des îlots de fraîcheur
- Identifier les toitures soumises à l'article 101 de la Loi Climat et Résilience (bâtiments ou parties de bâtiment à usage économique et aires de stationnement associées qui doivent intégrer soit un procédé de production d'énergie renouvelable soit un système de végétalisation basé sur un mode culturel ne recourant à l'eau potable qu'en complément des eaux de récupération)
- Choisir des espèces non invasives, locales et adaptées au réchauffement climatique
- Limiter l'imperméabilisation des sols et utiliser des méthodes de couverture des sols alternatives (nids d'abeilles, végétalisation, etc.)
- Cibler vers la végétalisation les toitures permettant d'atténuer les îlots de chaleur urbain
- Privilégier les revêtements clairs lorsque la désimperméabilisation et la plantation n'est pas possible



<b>Acteurs à impliquer</b>					
<b>Porteur de l'action : CCLNG et Communes</b>					
<b>Services concernés</b>			<b>Partenaires externes</b>		
Service Enfance Jeunesse			Bureau d'études Agence de l'eau Adour Garonne Cerema CAUE		
<b>Réduction des émissions de GES</b>	-	<b>Réduction des consommations d'énergie</b>	-	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>	-
<b>Augmentation du stockage carbone</b>	-	<b>Développement des EnR</b>	-	<b>Adaptation aux vulnérabilités</b>	<b>Lutter contre les îlots de chaleur</b>

<b>Moyens humains et financiers</b>
<p>Moyens financiers : Solliciter les Fonds verts de l'État</p> <p>Moyens humains : Chef de projet Transition Écologique et coordinatrice de la Petite Enfance</p>

<b>Difficultés de mise en œuvre</b>
Budget d'investissement

<b>Evaluation environnementale stratégique</b>

<b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif</b>
Évolution positive du nombre d'arbres plantés annuellement	
Surfaces désimperméabilisées par an (m <sup>2</sup> )	

### 3.5.4. Fiche 5.4 : Sensibiliser les maîtres d'ouvrage/le public au retrait-gonflement d'argile et attirer l'attention sur les possibilités pour adapter les fondations des bâtiments

**AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques**  
**Objectif 3 | Sensibiliser à la prise en compte du risque de retrait gonflement des argiles dans la construction ou les travaux**  
**Action n° 5-4 | Sensibiliser les maîtres d'ouvrage/le public au retrait-gonflement d'argile et attirer l'attention sur les possibilités pour adapter les fondations des bâtiments**  
 Niveau de priorité de l'action : 1a

 **Contexte et objectifs**

La vulnérabilité désigne le degré par lequel un territoire peut être affecté négativement par un aléa. A cause du dérèglement climatique, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde risque de faire face à quatorze enjeux plus ou moins impactants sur son territoire. Parmi ces différents aléas, 5 ont été retenus prioritaires par les élus dont le risque retrait-gonflement des argiles.

Ainsi, en parallèle de mesures d'atténuation, la CCLNG doit donc déployer des mesures d'adaptation locales afin de réduire les risques et la vulnérabilité du territoire, en particulier en sensibilisant les maîtres d'ouvrage et le public au retrait-gonflement des argiles et en attirant l'attention sur les possibilités pour adapter les fondations des bâtiments.

**Objectif opérationnel :**

- Lutter contre les effets du retrait-gonflement des argiles

### Mesures opérationnelles

<b>Sous-actions nouvelles</b> <i>Année de démarrage : 2025</i>	
	<p><b>Adapter les fondations des bâtiments :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser tous les publics et en particulier les maîtres d'ouvrages et les instructeurs des autorisations d'urbanisme</li> <li>- Évaluer les risques sur le bâti existant et le cas échéant envisager des sécurisations à effectuer</li> <li>- Reporter les préconisations de l'État dans les documents d'urbanisme</li> <li>- Informer sur ces risques dans le règlement des documents d'urbanisme</li> </ul>

<b> Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : DREAL/CCLNG/Communes</b>	
<b>Services concernés</b>	<b>Partenaires externes</b>
Urbanisme Service Administration du Droit des Sols	Bureaux d'études géothermiques Assurances BRGM Département

Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	-	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	Lutter contre les effets du retrait-gonflement des argiles

 **Moyens humains et financiers**

Moyens financiers :  
 Aides ponctuelles de l'ADEME sur la prévention et la remédiation des désordres bâtimentaires dus aux phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux

 **Difficultés de mise en œuvre**

Difficulté d'intégration par les acteurs  
 Coût d'adaptation

 **Evaluation environnementale stratégique**

 **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Intégration des risques dans le PLUi (Oui/Non)	Oui
Suivi du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles pour risques retrait gonflement de terrain	

### 3.5.5. Fiche 5.5 : Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement

## AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

### Objectif 4 | Gérer la disponibilité en eau

#### Action n° 5-5 | Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

La vulnérabilité désigne le degré par lequel un territoire peut être affecté négativement par un aléa. A cause du dérèglement climatique, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde risque de faire face à quatorze enjeux plus ou moins impactants sur son territoire. Parmi ces différents aléas, 5 ont été retenus prioritaires par les élus dont le risque sur une meilleure gestion de la disponibilité en eau.

Ainsi, en parallèle de mesures d'atténuation, la CCLNG doit donc déployer des mesures d'adaptation locales afin de réduire les risques et la vulnérabilité du territoire, en particulier en travaillant sur une meilleure gestion des eaux pluviales et de ruissellement.

Objectif opérationnel :

- Mieux gérer la disponibilité en eau sur le territoire

#### Mesures opérationnelles

##### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

##### Réaliser un schéma directeur des eaux pluviales :

- Solliciter les Syndicats de gestion de bassin versant en vue d'élaborer ce schéma
- Réfléchir à des aménagements urbains qui permettent d'intégrer la gestion des eaux pluviales sans les envoyer directement dans les réseaux mais qui serviraient pour les espaces verts par exemple (la CCLNG réalise la maîtrise d'œuvre des travaux voirie pour les communes)
- Réutiliser les eaux pluviales des bâtiments publics pour les sanitaires, le lavage des sols, l'arrosage...
- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et gestionnaires des réseaux sur l'importance de la gestion des eaux pluviales
- Étudier les potentiels d'infiltration des eaux de pluie sur le territoire (études pédologiques/tests infiltration)



<b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : SGBV</b>	
<b>Services concernés</b>	<b>Partenaires externes</b>
Services voirie et réseaux divers Service urbanisme Différents services porteurs de projet	CCLNG Communes Syndicat de bassin versant Cerema DREAL

<b>Réduction des émissions de GES</b>	-	<b>Réduction des consommations d'énergie</b>	-	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>	-
<b>Augmentation du stockage carbone</b>	-	<b>Développement des EnR</b>	-	<b>Adaptation aux vulnérabilités</b>	<b>Mieux gérer la disponibilité en eau sur le territoire</b>

<b>Moyens humains et financiers</b>
Moyens financiers : Aides proposées par l'Agence Eau Adour-Garonne concernant la renaturation en ville pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatique (maximum 50% de subvention)

<b>Difficultés de mise en œuvre</b>
Mauvaise prise en compte du contenu de cette fiche par les maîtres d'ouvrage et gestionnaires des réseaux

<b>Evaluation environnementale stratégique</b>

<b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif</b>
Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales	Oui
Consommation d'eau à l'échelle du territoire (m <sup>3</sup> )	

## 3.5.6. Fiche 5.6 : Réduire les quantités d'eau utilisées

**AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques****Objectif 4 | Gérer la disponibilité en eau****Action n° 5-6 | Réduire les quantités d'eau utilisées**

Niveau de priorité de l'action : 1a

 **Contexte et objectifs**

La vulnérabilité désigne le degré par lequel un territoire peut être affecté négativement par un aléa. À cause du dérèglement climatique, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde risque de faire face à quatorze enjeux plus ou moins impactants sur son territoire. Parmi ces différents aléas, 5 ont été retenus prioritaires par les élus dont le risque sur une meilleure gestion de la disponibilité en eau.

Ainsi, en parallèle de mesures d'atténuation, la CCLNG doit donc déployer des mesures d'adaptation locales afin de réduire les risques et la vulnérabilité du territoire, en particulier en travaillant sur la réduction des quantités d'eau utilisées.

Objectif opérationnel :

- Mieux gérer la disponibilité en eau sur le territoire

 **Mesures opérationnelles****Sous-actions nouvelles**

Année de démarrage : 2027

**Expérimenter l'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation notamment :**

- Se rapprocher de SIAEPA et des collectivités en charge de l'assainissement collectif pour la mise en place des installations lors de l'expérimentation
- Définir les usages acceptables pour pouvoir utiliser les eaux traitées (dont stades)
- Évaluer les risques sanitaires associés
- Récupérer des retours d'expériences de territoires précurseurs
- S'appuyer par la suite sur les décrets à venir sur ces sujets

**Sous-actions planifiées ou en cours**

Année de démarrage : 2026

**Limiter les pertes d'eau liées à ses différents usages (sobriété en eau) :**

- Optimiser l'arrosage (arrosage nocturne) et rappeler les bonnes pratiques (adapter les cultures agricoles) auprès des agriculteurs et des citoyens
- Développer du matériel plus économe
- Éduquer les enfants dans les accueils de loisirs à la sobriété en eau
- Communiquer auprès des différents acteurs (public, agents, etc) et usagers sur la sobriété en eau
- Adapter la gestion des espaces verts publics à la sobriété en eau (adapter les espèces végétales)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et mettre en place des équipements dédiés à une gestion plus fine de l'arrosage des terrains sportifs de la collectivité : station météo, automatisation de l'arrosage, capteur hydrique du sol, etc...</li> </ul>
	<p><b>Favoriser la réduction des pertes d'eau au niveau des forages et canalisations d'eau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se rapprocher des SIAEPA et des Syndicats des eaux pour connaître l'état de leurs infrastructures</li> <li>- Se rapprocher des ASAH pour connaître l'état des canalisations secondaires issues de la canalisation entre l'Isle et le CNPE du Blayais</li> <li>- Poursuivre les campagnes de renouvellement des canalisations en fonte</li> </ul>
	<p><b>Etudier les possibilités d'utiliser des sources d'eau alternatives à l'eau potable selon les usages :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'utilisation de l'eau d'irrigation industrielle (réseau ASAH et eau de l'Isle pour l'arrosage des espaces verts)</li> <li>- Communiquer auprès du public sur la récupération des eaux de pluie et drainage pour les usages domestiques et collectifs (arrosage, eaux sanitaires)</li> </ul>

<b>👥 Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CCLNG / Chambre d'agriculture / Syndicat des eaux</b>	
<b>Services concernés</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Sport Service Patrimoine Services techniques Services Aménagement de l'espace	Agence de l'eau SIAEPA DFCI Département CEREMA Région

<b>Réduction des émissions de GES</b>	-	<b>Réduction des consommations d'énergie</b>	-	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>	-
<b>Augmentation du stockage carbone</b>	-	<b>Développement des EnR</b>	-	<b>Adaptation aux vulnérabilités</b>	<b>Mieux gérer la disponibilité en eau sur le territoire</b>

<b>🔑 Moyens humains et financiers</b>
Moyens humains : Mobiliser le service communication de la CCLNG

<b>⚡ Difficultés de mise en œuvre</b>
- Pas d'incitation possible (financièrement), uniquement des actions de communication

 **Evaluation environnementale stratégique**

 **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Consommation d'eau annuelle sur le territoire (m <sup>3</sup> )	
Consommation annuelle d'eau pour l'arrosage des espaces verts (m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> ) (TETE)	
Consommation d'eau pour la production agricole, et usages urbains et périurbains (m <sup>3</sup> )	

### 3.5.7. Fiche 5.7 : Protéger les écosystèmes naturels, les zones humides et les bocages

## AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

### Objectif 5 | Protéger les écosystèmes naturels, les bocages, les zones humides

#### Action n° 5-7 | Protéger les écosystèmes naturels, les zones humides et les bocages

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

Sur le territoire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, la préservation de la biodiversité et le stockage du carbone sont des enjeux clés. Le territoire est riche en écosystèmes qui fournissent des services essentiels à la communauté. Les forêts et les zones humides jouent un rôle crucial dans la capture de carbone atmosphérique, contribuant à atténuer le changement climatique. La préservation des espèces menacées et la restauration des zones humides sont des priorités pour maintenir l'équilibre écologique. Ces deux grands enjeux sont donc intrinsèquement liés. La CCLNG souhaite tendre vers la neutralité carbone, nécessitant des actions coordonnées pour préserver son environnement naturel et accroître le stockage carbone. Des démarches en la matière ont été engagées par les syndicats de gestion de bassins versants du territoire.

Objectifs opérationnels :

- Plantation de haies en périphérie des parcelles sur 20% des surfaces de cultures et de prairies en 2030
- Développement de l'agroforesterie sur 10% des surfaces de cultures et de prairies en 2030

#### Mesures opérationnelles

#### Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

##### Accompagner les propriétaires dans leur projet de renaturation :

- Accompagner les propriétaires, notamment ciblés par l'arrachage de vignes, dans leur projet de renaturation :
  - Sensibiliser aux outils Labels Bas Carbone existants et conseiller vers des projets Labels Bas Carbone diversifiés et préservant l'intégrité des milieux (cahier de recommandations du Département et CRPF/ADEME)

##### Qu'est-ce que le Label Bas Carbone ?

Le Label Bas Carbone finance des projets qui permettent de stocker du carbone dans les écosystèmes ou les matériaux.

- Suivre le projet de coopérative carbone porté par Bordeaux Métropole (en cours de structuration) et à échéance, s'en faire le relais auprès des porteurs de projet/financeurs.

	<p><b>Qu'est-ce que la Coopérative Carbone ?</b></p> <p>La coopérative carbone permet de financer des projets (publics et privés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ De construction/rénovation utilisant des matériaux biosourcés</li> <li>➤ De changement des pratiques agricoles permettant d'accroître les flux de séquestration</li> <li>➤ De plantation de nouvelles surfaces forestières (à inclure dans l'urbanisme PLU)</li> </ul> <p>Tous ces projets sont assujettis à un cahier des charges qui reste à préciser.</p>
	<p><b>Accompagner les propriétaires pour la plantation de haies et la création de mares :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventorier et caractériser les haies bocagères/champêtres (localisation et état écologique) et les zones humides pour protection via le PLUi</li> <li>- Identifier les secteurs prioritaires pour de la replantation et optimisation de la gestion (régénération naturelle)</li> <li>- Promouvoir une démarche pour identifier les propriétaires volontaires et trouver des financements</li> <li>- Accompagner les propriétaires (recherche de financement, accompagnement technique) pour créer des mares et planter des haies</li> </ul> <p>En cohérence avec le SCOT/PLUiH et les actions portées par les syndicats de bassin versant.</p>
	<p><b>Réaliser un inventaire des zones humides du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pré-localiser les zones humides et définir des zones humides potentielles (ZHP) (travail réalisé par les syndicats de gestion des bassins versants)</li> <li>- Réaliser un inventaire effectif des zones humides sur la base de pré-localisations</li> <li>- Définir des zones humides effectives</li> <li>- Mobiliser les outils existants pour préserver les zones humides (nouvellement identifiées notamment)</li> </ul>
	<p><b>Acquérir des zones humides :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir des zones humides dans l'optique de préserver ou de restaurer les milieux naturels pour préserver des zones humides</li> <li>- Créer des zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) (Portage : Syndicat de Bassin)</li> <li>- Acquérir du foncier dans le cadre de l'AFAGE Nord Gironde et des inventaires des zones humides des syndicats des bassins versants</li> </ul>

<p> <b>Acteurs à impliquer</b></p>	
<p><b>Porteur de l'action : Syndicat de gestion de bassin versant/Structures animatrices Natura 2000</b></p>	
<p><b>Services concernés</b></p>	<p><b>Partenaires externes</b></p>
<p>Service Aménagement</p>	<p>CD33                  AEAG                  Département                  Préfecture                  OFB                  Chambre d'agriculture</p>

	Associations Terre de lien Bordeaux Métropole CNPF Département Natura 2000/Syndicat de bassin SMIDDEST OFB La Possiblerie/Planteurs d'Avenir Communes
--	---

Réduction des émissions de GES	-	Réduction des consommations d'énergie	-	Amélioration de la qualité de l'air	-
Augmentation du stockage carbone	Déjà inclus dans la fiche sur les enjeux du stockage carbone	Développement des EnR	-	Adaptation aux vulnérabilités	-

### Moyens humains et financiers

Moyens financiers :  
Coût des études portées par les syndicats de gestion de bassin versant  
Aides ponctuelles (MAEC Bas Carbone, etc)

### Difficultés de mise en œuvre

Moyens financiers pour recenser les zones humides et pour les acheter

### Evaluation environnementale stratégique

### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif
Surface des milieux humides avérés et repérés (m <sup>2</sup> )	
Surface des milieux humides protégés dans les documents d'urbanisme (m <sup>2</sup> )	
Longueur totale de haies plantées sur le territoire (mètre linéaire)	100 km linéaire de haies créées en 2030
Séquestration CO <sub>2</sub> dans les sols et la forêt (t CO <sub>2</sub> e) (TETE)	+4 kt CO <sub>2</sub> e d'ici 2030
Nombre de projets labellisés Label Bas Carbone sur le territoire par an	
Surface des milieux humides (m <sup>2</sup> )	

### 3.5.8. Fiche 5.8 : Informer sur les risques des feux de forêts et les solutions associées, en lien avec la mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Incendie

#### AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

#### Objectif 6 | Se prémunir et anticiper les risques de feux de forêts en lien avec les propriétaires forestiers

#### Action n° 5-8 | Informer sur les risques des feux de forêts et les solutions associées et les porter à connaissance de l'État

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

La vulnérabilité désigne le degré par lequel un territoire peut être affecté négativement par un aléa. A cause du dérèglement climatique, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde risque de faire face à quatorze enjeux plus ou moins impactants sur son territoire. Parmi ces différents aléas, 5 ont été retenus prioritaires par les élus dont le risque feux de forêts.

Ainsi, en parallèle de mesures d'atténuation, la CCLNG doit donc déployer des mesures d'adaptation locales afin de réduire les risques et la vulnérabilité du territoire, en particulier en informant la population sur les risques feux de forêts et les solutions associées.

Objectif opérationnel :

- Lutter contre les risques des feux de forêts

#### Mesures opérationnelles

#### Sous-actions planifiées ou en cours

Année de démarrage : 2025

#### Réaliser une communication ciblée et concrète sur les risques de feux de forêts :

- Afficher à l'entrée des parcs et forêts des visuels sur le bon usage, les bons comportements et communiquer sur les réseaux sociaux. Travail à mener avant les périodes chaudes (avril, mai, juin)
- Développer des réunions d'information avec l'intervention des organismes forestiers (DDTM33, CNPF, DFCI Aquitaine) auprès des élus locaux et des habitants pour sensibiliser de manière concrète sur les risques des feux de forêts
- Faire intervenir le SDIS auprès des jeunes

#### Intégrer le risque de feux de forêts dans le PLUi et dans tout projet d'urbanisme :

- Rappeler les obligations aux porteurs de projets (y compris les porteurs de projets parcs photovoltaïques et d'énergie renouvelable)
- Intégrer dans les PLU/servitudes d'utilité publique les zones à risque et imposer des reculs obligatoires à certains types de construction (aléas)
- Obliger les propriétaires à débroussailler
- Veiller à la suffisance de la défense incendie dans les opérations d'aménagement et le cas échéant imposer aux pétitionnaires des solutions qui permettront de la garantir (bâches incendie, etc.)

	- Travailler avec la DFCI pour mettre en place une gestion adaptée au risque incendie (débranchement sélectif, densités, cloisonnement et discontinuités entre les strates)
--	---

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : DDTM / CCLNG</b>	
<b>Services concernés</b>	<b>Partenaires externes</b>
Aménagement/urbanisme	CNPF SDIS Département Maires AFB

<b>Réduction des émissions de GES</b>	-	<b>Réduction des consommations d'énergie</b>	-	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>	-
<b>Augmentation du stockage carbone</b>	-	<b>Développement des EnR</b>	-	<b>Adaptation aux vulnérabilités</b>	<b>Lutter contre les risques des feux de forêts</b>

 <b>Moyens humains et financiers</b>
<p>Moyens financiers :                  Candidater (15/12/24) : Préventions des risques d'incendies de forêt et de végétation - Axe 2 (Fonds Vert)</p>

 <b>Difficultés de mise en œuvre</b>
S'assurer du respect des règles

 <b>Evaluation environnementale stratégique</b>

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif</b>
Comparaison du nombre de départs de feu (année n-1 et année n) sur le territoire via le rapport du SDIS	En baisse

### 3.5.9. Fiche 5.9 : Accompagner la structuration des massifs forestiers diversifiés

#### AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

#### Objectif 6 | Se prémunir et anticiper les risques de feux de forêts en lien avec les propriétaires forestiers

#### Action n° 5-9 | Accompagner la structuration des massifs forestiers diversifiés

Niveau de priorité de l'action : 1a

#### Contexte et objectifs

La vulnérabilité désigne le degré par lequel un territoire peut être affecté négativement par un aléa. A cause du dérèglement climatique, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde risque de faire face à quatorze enjeux plus ou moins impactants sur son territoire dont le risque sur la vulnérabilité des massifs forestiers.

Ainsi, en parallèle de mesures d'atténuation, la CCLNG doit donc déployer des mesures d'adaptation locales afin de réduire les risques et la vulnérabilité du territoire, en particulier en accompagnant la structuration des massifs forestiers diversifiés.

Objectif opérationnel :

- Lutter contre la vulnérabilité des massifs forestiers
- Augmenter de 500 ha la surface forestière à l'échelle du territoire d'ici 2030, soit un stockage carbone complémentaire de 2 kt CO2e

#### Mesures opérationnelles

#### Sous-actions nouvelles

Année de démarrage : 2025

#### Contribuer à l'amélioration de la structure des massifs forestiers :

- Encourager la mise en place d'Aménagement foncier forestier (AFAFE) pour limiter le morcellement des propriétés foncières et encourager le débroussaillage et la gestion des parcelles.
- Continuer à faire intervenir le SDIS pendant les commissions d'AFAFE pour prendre leur conseil en termes de structuration et densification des réseaux de piste et de point d'eau.
- Diversifier les essences d'arbres en forêt entre les arbres à feuilles caduques et la sylviculture.
- Co-construire une charte forestière avec les opérateurs forestiers et s'en faire le relais auprès des acteurs forestiers et des propriétaires
- Acquérir des parcelles forestières par les collectivités du territoire
- Encourager la diversification des essences avec des mélanges d'espèces indigènes à faible inflammabilité et limiter la monoculture

 **Acteurs à impliquer****Porteur de l'action : CRPF/Propriétaires/Coopératives forestières/DFCI/Communes****Services concernés**

Service aménagement

**Partenaires externes**

Département  
Propriétaires  
Coopératives forestières – syndicats locaux  
DFCI  
Communes  
SDIS  
CNPF  
DDTM  
URCOFOR

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone	+2 kt CO <sub>2</sub> e	Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	Lutter contre la vulnérabilité des massifs forestiers

 **Moyens humains et financiers**

Moyens financiers :  
Appel à projets régional : Nature et Transitions

 **Difficultés de mise en œuvre**

Disposer de terrains suffisants sur le territoire pour accroître la surface forestière

 **Evaluation environnementale stratégique** **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Objectif
Nombre de pistes DFCI sur le territoire	Évolution positive entre 2024 et 2030
Nombre de points d'eau sur le territoire	Évolution positive entre 2024 et 2030
Surface forestière sur le territoire (ha)	500 ha complémentaire d'ici 2030
Séquestration CO <sub>2</sub> dans les sols et la forêt (t CO <sub>2</sub> e) (TETE)	+2 kt CO <sub>2</sub> e d'ici 2030
Proportion des surfaces de forêt gérées durablement (%)	